Frédéric Gabriel

L'*ordo* alexandrin : Sa'id ibn Batriq, Selden, et la hiérarchie ecclésiale De l'Orient chrétien à l'ecclésiologie primitive

Parmi les domaines du droit abordés par John Selden, celui des institutions religieuses a particulièrement retenu son attention. S'il a traité, à la jonction de l'érudition et des problèmes de son temps, des sujets concernant surtout son pays, les textes et les institutions hébraïques ainsi que l'antiquité syrienne, un livre pourrait paraître marginal par rapport à ces grands domaines. En 1642, il publie à Londres un extrait du *Nazm al-zawhar* de Sa'id ibn Batriq (877-940), qui fut patriarche d'Alexandrie, et dont le nom a été latinisé en Eutychius. Si l'on excepte la tentative du maronite Jean Ibn Quriaqos-Sanduq, avant 1625, qui n'a pas abouti[1], Selden est le premier à éditer et traduire cet auteur. Après une préface, Selden publie en douze pages, sur deux colonnes, l'original arabe et sa traduction latine, accompagnée d'un long commentaire de cent quatre-vingt quatre pages, présenté sous la forme de notes au texte principal. Il s'appuie sur un manuscrit de Robert Cotton et sur un autre qu'il possède[2]. Gerald Toomer a fait remarquer l'intérêt profond et constant que Selden porta à Eutychius, cité dans nombre de ses ouvrages[3].

L'implication de Selden dans la vie parlementaire l'amène à mêler prudence civile, pragmatisme confessionnel et érudition ecclésiastique. C'est dans ce contexte politique que les sujets qui touchent directement l'histoire du droit se retrouvent au premier plan. Par ailleurs, comme par son érudition reconnue il est

1. Michel Breydy, *Études sur Sa'id ibn Batriq et ses sources*, Louvain, In aedibus E. Peeters (Corpus scriptorum christianorum orientalium, vol. 450, subsidia t. 69), 1983, p. v.

2. Eutychii Aegyptii, Patriarchae Orthodoxorum Alexandrini, Scriptoribus, ut in Oriente admodum Vetusti ac Illustris, ita in Occidente tum paucissimis Visi tum perraro Auditi, *Ecclesiae suae Origines. Ex ejusdem Arabico nunc primum typis edidit ac Versione & Commentario auxit Ioannes Seldenus*, Londres, Excudebat Richardus Bishopus, 1642, p. xxiii. Abrégé désormais en « Eutychius ».

3. Gerald J. Toomer, *John Selden. A Life in Scholarship*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 253 et 601. Sur les manuscrits utilisés par Selden, voir p. 605.

l'un des rares laïcs à siéger dans des commissions d'ecclésiastiques[4], il intervient aussi par ses publications et sa recherche de manuscrits peu courants qui apportent des renseignements sur l'Église naissante ; les langues orientales présentant son visage sous un angle encore inédit et exotique par rapport aux sources utilisées précédemment. Comme le montre bien le titre du volume d'un grand juriste protestant, François Hotman, il s'agit de déterminer *De statu primitivae Ecclesiae*[5]. Sous cet angle, la parution d'*Ecclesiae suae Origines* paraît significative de l'apport de Selden aux débats qui entourent l'Église d'Angleterre et qui agitent le Long Parliament et la Westminster Assembly[6]. Le titre intégral insiste d'ailleurs sur l'antiquité de la source et sur la nouveauté de sa publication : *Eutychii Aegyptii, Patriarchae Orthodoxorum Alexandrini, Scriptoribus, ut in Oriente admodum Vetusti ac Illustris, ita in Occidente tum paucissimis Visi tum perraro Auditi, Ecclesiae suae Origines. Ex ejusdem Arabico nunc primum typis edidit ac Versione & Commentario auxit Ioannes Seldenus*.

Concernant le droit, on s'interroge bien souvent sur son rapport à ses origines, à son institution et à la géographie qu'il norme. Dans ce contexte, en quoi l'extrait d'Eutychius sélectionné peut-il être significatif pour Selden et ses contemporains ? Dans quelle controverse s'insère-t-il, et comment cet exemple est-il reçu ? Quelle est la portée du modèle alexandrin ?

Institution de l'*ordo* et fondation ecclésiale

L'un des aspects les plus importants du texte d'Eutychius est souligné dans la *ratio editionis* de la préface de Selden : « de Ordine Hieratico »[7]. Le sujet apparaît dans le récit qui décrit la mission de l'évangéliste Marc à Alexandrie, au premier

4. Reid Barbour, *John Selden. Measures of the Holy Commonwealth in Seventeenth-Century England*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, p. 284.

5. F. Gabriel, « *De statu primitivae Ecclesiae* : histoire, chrétienté et réforme chez les civilistes de l'École de Bourges (Douaren, Bauduin, Hotman) », *Bourges à la Renaissance, Hommes de lettres, hommes de lois*, dir. par Stéphan Geonget, Paris, Klincksieck, 2011, p. 243-260.

6. R. Barbour, *John Selden. Measures of the Holy Commonwealth in Seventeenth-Century England* p. 40. Paul Christianson, « Selden », *in* H. C. G. Matthew, Brian Harrison (éd.), *Oxford Dictionary of National Biography*, vol. 49, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 694-705, ici p. 701. Plus largement, sur le contexte de 1642, voir : George Yule, *Puritans in Politics. The Religious Legislation of the Long Parliament, 1640-1647*, Appelford (Bersk.), Sutton Courtenay Press, 1981, chap. 5. Robert S. Paul, *The Assembly of the Lord: Politics and Religion in the Westminster Assembly and the "Great Debate"*, Edinburgh, T. & T. Clark, 1985.

7. Eutychius, p. 1, et p. VI : « [...] Ordinis Hieratici in Ecclesia Alexandrina ».

siècle[8]. Après un miracle, il convertit un premier homme, Hananias, qu'il baptise et constitue patriarche de la ville[9]. Dans le même temps, Marc institue « duodecim Presbyteros » dont le texte d'Eutychius décrit rapidement l'organisation. Ils officient avec le patriarche, et en cas de vacance du siège, ils élisent un nouveau titulaire parmi eux : celui-ci est alors créé par l'imposition des mains et la bénédiction, un remplaçant étant également élu par le collège des prêtres, pour respecter le nombre initial décidé par Marc[10]. Eutychius décrit la fondation d'une institution que Selden scrute mot à mot dans son *Commentarius*. Outre les variantes textuelles, les remarques onomastiques et chronologiques usuelles, il détaille les titres et les actions. Selon une conviction bien établie chez lui, il note que les « nomina officiorum sacrorum ut Patriarcha, Presbyter, Apostolus, Diaconus, Primas & Episcopus » sont issus de la tradition judaïque[11]. C'est d'ailleurs la « vetustas » de ces noms et dignités dans le christianisme qui le retient[12]. Un autre point important détermine l'enquête : l'opérateur d'équivalence *seu*, *sive*, qui témoigne de l'appellation flottante des premiers temps[13], et qui mobilise, comme on le verra, l'attention des érudits. Dès le début du *Commentarius*, Selden remarque qu'Eusèbe, suivi par Zonaras, parle d'un « secundus Episcopus Alexandrinus » pour désigner Abilius, successeur du premier patriarche, et *sive* établit alors une équivalence entre *patriarchus* et *episcopus* que Selden constate aussi dans nombre d'annales, de rites et de listes de titres[14].

---

8. Sur Marc : « De S. Marco Evangelista, episcopo alexandrino et martyre », *Acta Sanctorum aprilis, collecta, digesta, illustrata a Godefrido Henschenio e Daniele Papebrochio e Societate Iesu*, t. III, Antverpiae, apud Michaelem Cnobarum, 1675, p. 344-358 = à la date du 25 avril ; p. 345 col. 1, Eutychius sert de source. Cf. [Eusèbe Renaudot], *Historia patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum…*, Parisiis, Apud Franciscum Fournier, 1713, p. 1-12.

9. Eutychius, p. xxviii-xxix.

10. Eutychius, p. xxix-xxx : « Scilicet is primus erat *Alexandriae* Patriarcha constitutus, Constituit item *Marcus* Evangelista duodecim Presbyteros cum *Hanania* ; qui nempè manerent cum Patriarcha, adeo ut cum vacaret Patriarchatus, eligerent unum è duodecim Presbyteris cujus Capiti reliqui undecim Manus Imponerent eumque benedicerent & Patriarcham eum crearent, & dei virum aliquem insignem eligerent eumque Presbyterum secum constituerent loco ejus qui sic factus est Patriarcha ; ut ita semper extarent duodecim ».

11. Eutychius, p. 16 (la pagination en chiffres arabes renvoie automatiquement au *Commentarius* de Selden). Voir p. 15 : « Quemadmodum autem Patriarchae nomen suprà ex Judaico vocabuli usu in Christianismum est derivatum, sic & inde petendum amnifesto Presbyterorum vox ».

12. Eutychius, p. 5, p. 9, etc.

13. Eutychius, p. 5.

14. Eutychius, p. 5.

Dans la lignée de ce rapprochement, ajoutant également le terme « antistes »[15], Selden s'interroge plus avant sur la « Patriarchalis Nominis significatio ». Le terme désigne la fraternité chrétienne, autrement dit une communauté pensée comme *cognatio*[16]. C'est pourquoi, « Syri & Arabes post Ebraeos intelligunt, quasi *patrem summum*, aut simplicitèr *patrem* interpreteris »[17]. Ce vocabulaire de la paternité définit une communauté réunie autour d'un « principus » dont Selden donne comme synonyme « Primatus »[18]. Le charisme des Anciens apparaît bien sûr dans les notes sur le « Pape », un autre *nomen* essentiel pour penser la hiérarchie. Selden constate son équivalence avec *Avum*, le latin *papa* étant simplement la translittération du terme grec pour désigner la paternité, comme en hébreu[19]. La fin de l'extrait du texte d'Eutychius témoigne du fait que depuis le patriarcat d'Héraclas, la coutume s'était imposée d'appeler « Pape » le patriarche – en tant que « Pater Patrum »[20].

De même, *presbyterus* renvoie à la figure de l'Ancien[21], et Selden met le terme arabe et syrien *kashish* en rapport avec « *Cascus* olim in Latinum vetus, pro Sene derivatum »[22]. En 1623, le lexicographe Mathias Martinius proposait d'ailleurs *presbyterus* comme équivalent de *cascus*[23]. Ces identifications entre évêques, prêtres, diacres se retrouvent dans le titre de « Père » donné aux participants des conciles œcuméniques de l'Antiquité[24]. Mais si des équivalences lexicales permettent de substituer *episcopus* à *presbyterus*, Selden note bien la distinction

15. Eutychius, p. 12.

16. Confer *Assertiones theologicae pro vera verae Ecclesiae nota quae est solius Dei adoratio. Contra falsae Ecclesiae creaturarum adorationem. Per Ioannem Gordonium Britanno-Scotum*, Rupellae, 1603, p. 1, où Jean Gordon, avant d'évoquer Marc et le siège d'Alexandrie, affirme : « Vera successio Apostolorum est consanguinitas doctrinae apostolicae, & Ecclesiae quae retinent doctrinam quam acceperunt ab Apostolis, quam Apostoli à Christo, & Christus à Patre recepit, sunt verae Ecclesiae Apostolicae ».

17. Eutychius, p. 13.

18. Eutychius, p. 13 : « Pro *primo patrum*, seu inter *patres primo* seu *principe* sumitur ; ac sic verti solet, velut *Primati* item synonymum. » De même, à l'occasion du classement des quatre patriarcats, Selden, s'appuyant sur le septième chapitre de la distinction 22 de Gratien, constate l'identité entre primat et patriarcat : Eutychius, p. 8.

19. Eutychius, p. 139, p. 141, et Mathias Martinius, *Lexicon philologicum...*, Bremae, Typis Villerianis, 1623, col. 100.

20. Eutychius, p. XXXIV.

21. Eutychius, p. 17.

22. Eutychius, p. 14.

23. M. Martinius, *Lexicon philologicum...*, col. 401.

24. Eutychius, p. 115. Selden s'appuie sur les *Annales* de Zonaras.

des termes puisque Eutychius témoigne, pour cette période, de l'absence d'évêques à Alexandrie[25]. Alléguant Isidore de Séville et Yves de Chartres, Selden rapporte d'ailleurs l'opinion selon laquelle les *presbyteri* correspondent aux *sacerdotes* de l'Ancien Testament[26].

Nomen et *ordo* s'enchaînent : ces termes sont importants en ce qu'ils déterminent une titulature, une hiérarchie, et des fonctions, autrement dit une « institutio »[27]. D'où la longue part du *Commentarius* consacrée aux actes d'ordination dont Selden se sert pour qualifier le « munus » des « Presbyterorum »[28]. Après avoir constaté l'évidence de la *cheirotonia* (ou imposition des mains) et de la bénédiction pour élire et consacrer un patriarche ou un prêtre dans la littérature néotestamentaire[29], il détaille le *ius ordinandi* qui décide des conditions nécessaires pour la « collatio », un terme qui désigne le symbole de foi, la délibération et l'action de conférer une dignité. Selden insiste sur l'aspect codifié et formulaire de la bénédiction prononcée[30], et là encore, il ancre dans la profonde antiquité des textes hébreux ces rites et les sources d'Eutychius[31] : déjà, les formules qu'il trouve au temps d'Esdras sont des « Benedictiones Ordinatae »[32]. Quant à l'imposition des mains, c'est notamment la fin du Deutéronome (34.9) qui précise l'aspect intérieur de l'*ordo*, autrement dit le charisme provenant de la « Majestas divina »[33] : « Josué fils de Nun, était rempli de sagesse, car Moïse avait posé ses mains sur lui »[34]. L'aspect extérieur de l'*ordo* correspond à la nature juridique

25. Eutychius, p. 15.

26. Eutychius, p. 32.

27. Je remercie Asma Hilali de m'avoir fait remarquer que les termes arabes utilisés par Eutychius pour désigner la création des fonctions, et que Selden traduit par les verbes *creare*, *constituere*, *ordinare*, n'appartiennent pas à la langue usuelle, et qu'ils ne subissent d'ailleurs pas la vocalisation de leur cas, du fait de leur origine translittérée. Sur l'*institutio* : Eutychius, p. 137.

28. Eutychius, p. 137.

29. Eutychius, p. 16. À cette occasion, il signale l'homonymie entre « creare » et « ordinare » – confer p. 19 : « Ecce Creatus seu Ordinatus jam sis ». Sur l'extension à « constituere » et « facere » par le biais du grec et de l'arabe, voir p. 64. Pour ce faire, Selden s'appuie sur les canons arabes du concile de Nicée. À ce sujet, voir l'article essentiel de M. Breydy, « Abraham Ecchellensis et les canons arabes de Nicée », *Paroles de l'Orient*, vol. X, 1981-1982, p. 233-255. Confer Charles Lenormant, *Études sur les fragments coptes des conciles de Nicée et d'Éphèse*, Paris, 1852, p. 44.

30. Eutychius, p. 35.

31. Eutychius, p. 36-54.

32. Eutychius, p. 43. Voir p. 37.

33. Eutychius, p. 22.

34. Trad. Louis Segond. Dans la Vulgate : « Iosue vero filius Nun repletus est Spiritus sapientiae, quia Moyses posuit super eum manus suas ». Voir Nombres 27.18 cité p. 18 par Selden.

de l'acte. Pour souligner l'importance juridico-judiciaire de la désignation solennelle par la main[35], Selden donne « similiter » l'exemple de la « manumissio per vindictam »[36]. Détaillé dans le Digeste (l. 40), cet affranchissement légal qui se déroule dans les formes, devant un magistrat[37], est rapproché par Selden de l'exomologèse, l'imposition des mains permettant aux hérétiques – qu'il n'est pas nécessaire de rebaptiser – de revenir dans le giron catholique[38]. Pour ce faire, Selden utilise le huitième canon du premier concile de Nicée réuni par Constantin et l'*Historia* d'Eusèbe (7.2) qui allègue à ce sujet une lettre de Denys d'Alexandrie au pape Étienne. Rapprochée de l'exomologèse, la *libertas* de la « manumissio » donnée par une instance supérieure n'est pas sans rappeler la création de la communauté par libération : libération d'Égypte par Moïse, libération de l'ancienne humanité par le Christ[39]. La *cheirothesia*, écho de la *cheirotonia*, souligne ainsi la double dimension de l'*ordo* qui formalise l'entrée dans un corps et l'organisation de celui-ci. L'*ordo* ne définit pas seulement le résultat de l'*ordinatio* dont Pierre Van Beneden a montré l'« empreinte juridique »[40], autrement dit une fonction, un siège, mais aussi une communauté considérée du point de vue de sa constitution, puisque c'est l'ensemble des douze prêtres – image du premier collège apostolique[41] – qui élit en commun l'un des leurs pour conserver la forme

35. Eutychius, p. 23.

36. Eutychius, p. 24.

37. Sextus Pompeius Festus, *De verborum significatione*, publié par Denis Godefroy (*Auctores latinae linguae in unum redacti corpus... Adiectis notis Dionysii Gothofredi*, S. Gervasii [Genève], Excudebat Petrus de la Roviere, 1602, col. 313) : « Manumitti servus dicebatur, cum dominus eius, aut caput eiusdem servi, aut aliud membrum tenens dicebat, *Hunc hominem liberum esse volo* ». Voir Charles Daremberg et Edmond Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. III, Paris, Hachette, 1904, p. 1585.

38. Eutychius, p. 23. Voir *Les Constitutions apostoliques*, éd. Marcel Metzger, t. II, Paris, Cerf (Sources chrétiennes, 329), 1986, p. 77-78.

39. Je me permets de renvoyer à F. Gabriel, « Liberté romaine, libertés gallicanes : quelle empire ? Église, institution et espaces juridictionnels (1461-1652) », *in* Stéphane-Marie Morgain (éd.), *« Libertas Ecclesiae ». Esquisse d'une généalogie (1650-1800)*, Paris, Parole et Silence, 2010, p. 135-158.

40. Pierre Van Beneden, *Aux origines de la terminologie sacramentelle. Ordo, Ordinare, Ordinatio dans la littérature chrétienne avant 313*, Louvain, Spicilegium Sacrum Lovaniense, 1974, p. 163-164 : « Les éléments de sacramentalité que nous venons de relever ne peuvent dissimuler l'empreinte juridique qui caractérise la théologie de la charge ecclésiale au III^e^ siècle. Le fait de concevoir cette charge comme un mandat et même le choix du verbe *ordinare*, exprimant l'idée de désigner quelqu'un pour une charge, d'attribuer une fonction à quelqu'un ou de lui confier un mandat, révèlent déjà cette note juridique ».

41. Eutychius, p. 25 : « ita nunc Creatio erat Presbyterorum, Episcoporum, Pastorum, per successiones ab Apostolis derivata, eorum nempe qui Evangelium praedicarent, propagarent, publicè exponerent & sacra praestarent aliis Christianissimi Ministeria ».

première instituée par Marc. Le peuple égyptien donnait le nom de « Christ » aux Pères, qualifiés par une qualité sacramentelle[42].

Ainsi, l'*ordo* renvoie à l'entrée dans une classe particulière : après l'énumération des *ordines* de l'ancienne Rome (*ordo* sénatorial, équestre, plébéien[43]), Selden donne comme exemple d'*ordo* : *curia*, *corpus*, *collegium*, *sodalitium* (confrérie)[44]. Mais la suite de la narration d'Eutychius amène à distinguer deux compositions différentes de la communauté, puisqu'on évolue de l'*ordo presbyterum* à l'*ordo episcoporum*, la capacité d'ordonner est transférée de l'un à l'autre[45]. La première institution perdura deux cent cinquante ans[46], jusqu'au patriarche Alexandre qui décida que le patriarche serait désormais créé par des évêques[47]. Cette situation permet à Selden de confronter l'ecclésiologie primitive à la tradition, à sa part humaine, à son héritage, et à l'impact de l'élaboration dogmatique conciliaire. Bien plus qu'une structure idéale et fixe, le texte d'Eutychius indique une rupture dans le « mos Alexandrinus » jusque là « immutatus »[48], et l'émergence d'un épiscopat égyptien à qui l'on réserve le pouvoir d'ordination. Ce changement est mis en consonance avec le premier concile de Nicée en 325 auquel Alexandre participa, notamment pour la condamnation d'Arius[49]. À défaut de réunir l'ensemble du corps épiscopal pour ordonner un nouvel évêque, le célèbre quatrième canon, intégré au *Décret* de Gratien, impose le nombre minimal de trois[50]. C'est précisément le

42. Eutychius, p. 139, p. 148.

43. Confer Janus Gruter, *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum...*, In Bibliopolo Commeliniano, 1616, « caput nonum : collegia, corpora, ordines ».

44. Eutychius, p. 28.

45. On peut toutefois remarquer avec Douglas Powell, que dans l'*Adversus haereses* d'Irénée (IV, XLI), l'*ordo presbyterii* est un synonyme de l'*episcopatus successio*. D. Powell, « Ordo presbyterii », *Journal of Theological Studies*, ns 26/2, 1975, p. 290-328, ici p. 291.

46. Eutychius, p. 128. La traduction de Selden parle d' « institutum » antique (p. XXXI).

47. Eutychius, p. XXXI, p. 135 : « Vult Eutychius institutum illud Marci Evangelistae, de Patriarcha Alexandrino à Presbyteris & ex ipsis tum eligendo tum ordinando, evanuisse sub Alexandro hoc ejusdem Ecclesiae Patriarcha, adeoque sub tempora Nicaenae Synodi jam dictae ».

48. Eutychius, p. 135.

49. Eutychius, p. 68, p. 70, p. 91 (pour le nom d'Alexandre dans l'édition de la liste arabe des Pères nicéens), p. 128, p. 129 (sur le quatrième canon nicéen), p. 130-131 (Alexandre à Nicée) et p. 132 (sur le canon de Nicée et le changement de règle à Alexandrie).

50. Eutychius, p. 129. Voir p. 25-26. Pour le texte grec et la traduction latine de Denys le Petit de ce canon : Périclès-Pierre Joannou (éd.), *Fonti, fascicolo IX. Discipline générale antique (IIe-IXe s.)*, t. I, 1 : Les canons des conciles œcuméniques, Grottaferrata, Tipographia Italo-Orientale « S. Nilo », 1962, p. 26.

nombre d'évêques créés par le prédécesseur d'Alexandre, Demetrius[51], en 280, une institution qui engage Selden à citer un texte attribué à Ambroise concernant « de promiscua nominis & muneris Episcoporum & Presbyterorum »[52] qui permet de comprendre le phénomène de mutation postérieure[53]. L'Ambrosiaster, qui évoque à la fin du IVe siècle le presbytérat égyptien et son antiquité, s'appuie sur l'image paulinienne utilisée en *Éphésiens* 4 de l'« Unus Corpus et unus Spiritus » qui unifie « Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios vero Evangelistas, alios autem pastores, & doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerij, in aedificationem corporis Christi ». Dans une étude sur le patriarcat oriental, Joseph Feghali affirmait d'ailleurs : « Les Églises pauliniennes étaient gouvernées, aux temps apostoliques, par un collège, dont les membres étaient appelés indistinctement *presbytéroi* ou *épiscopoi* et qui paraissent bien dotés du pouvoir d'ordre épiscopal ; mais ceux-là restaient subordonnés à l'Apôtre, qui avait fondé l'Église locale »[54]. Notons que le même Ambriosiaster peut écrire, grâce à sa conception de l'évêque incluant l'office sacerdotal : « Episcopi et presbyteri una ordinatio est »[55].

---

51. Eutcyhius, p. XXXII, p. 136. Avant le concile de Nicée, s'appuyant sur les *Acta Metrophanis*, Selden propose le nombre d'une centaine d'évêques égyptiens : p. 144.

52. Eutychius, p. 132. Il s'agit du sujet et non du titre du texte cité, en l'occurrence les *Commentarii in omnes divi Pauli Epistolas ex restitutione Desiderii Erasmii* (Cologne, excudebat J. Gymnicus, 1532), faussement attribués à Ambroise. Voir un témoin de cette critique d'attribution dans la lettre de Pierre-François Chifflet : BnF, ms. fr. 17638, 1, éditée par Jeannine Fohlen, « Chifflet, d'Achery et Mabillon, une correspondance érudite dans la deuxième moitié du XVIIe siècle (1668-1675) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 126, 1968, p. 135-185, ici p. 145. En ce qui concerne Ambroise, voir Roger Gryson, *Scientiam salutis. Quarante années de recherche sur l'Antiquité chrétienne*, Leuven, Peeters (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CCXI), 2008, p. XIII : « saint Ambroise se situe à un moment charnière entre une époque où l'évêque est perçu comme le prêtre de son Église, et les presbytres comme le conseil qui l'assiste dans le gouvernement de la communauté, et une époque où la multiplication des lieux de culte, dans les grandes villes, puis l'apparition des paroisses rurales, confiées à des presbytres qui y célébraient l'eucharistie, mène à reconnaître également une fonction sacerdotale à ceux-ci, considérés comme des "prêtres de second rang" ». Voir aussi R. Gryson, « L'autorité des docteurs dans l'Église ancienne et médiévale », *Revue théologique de Louvain*, 13, fasc. 1, 1982, p. 63-73, ici p. 64 : « Hermas, comme beaucoup d'autres auteurs de l'âge apostolique et subapostolique, désigne les mêmes personnes tantôt sous le nom d'intendants (*episkopoi*), tantôt sous le nom d'anciens (*presbuteroi*). »

53. Sur le terme de mutation : Eutychius, p. 135, p. 137-138.

54. Joseph Feghali, « Perspectives sur l'histoire et l'institution des patriarches orientaux », *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Centre d'histoire juridique méridionale, 1979, p. 269-292, ici p. 273.

55. Sophie Lunn-Rockliffe, *Ambrosiaster's Political Theology*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 114 ; et une rapide mention dans Alexandre Faivre, *Naissance d'une hiérarchie. Les premières étapes du cursus clérical*, Paris, Beauchesne, 1977, p. 313. Sur son rapport au droit, voir Othmar Heggelbacher, *Vom römischen zum christlichen Recht. Juristische Elemente in den Schriften des*

Quant à Selden, il conclut en insistant sur la légitimité du pouvoir presbytéral d'ordination[56], et sur l'évidence avec laquelle Eutychius l'énonce : « Eutychius vero de Jure simplici seu institutio illo veteri tantum loquitur »[57].

Incidemment, ce changement de « gubernatio Ecclesiastica »[58] permet à Selden d'avancer un texte qui ne s'oppose pas plus aux épiscopaliens qu'aux presbytériens. S'autorisant tout aussi bien du commentaire de Balsamon au *Nomocanon*[59], d'une épitaphe constantinopolitaine[60], que de la suscription d'une lettre d'Athanase au « Beato Papae, Episcopo nostre Alexandro »[61], il souligne une fois de plus la plasticité des titres en montrant que les évêques sont aussi appelés « papes », avant que le pontife romain ne veuille s'approprier ce nom commun qui ne désigne pourtant qu'une dignité sans contenu juridique[62]. Déjà, à propos de l'*episcopus*, Selden avait distingué radicalement cette *dignitas* de l'*imperium* et de la *potestas*. L'unité collective et première, soulignée par l'équiparation des titres et le partage des actions qui en découle, prend toute sa dimension polémique, et son sens véritable, si on la replace dans le réseau de controverses qui forme le cadre dans lequel s'insère Selden.

---

sogenannten Ambrosiaster, Fribourg, Universitätsverlag, 1959.

56. Eutychius, p. 132-133 : « Legitima habebatur olim Presbyteris Alexandrinis, ex ejusdem Ecclesiae instituto (quod & ex Hieronymi loco in Praefatione exscripto satis item palam est) Ordinandi seu Creandi tum Episcopum Alexandrinum, tum Presbyteros, saltem in Ecclesia Alexandrina, facultas. » Dans la même p. 133, Selden insiste sur l'application des remarques d'Eutychius à Alexandrie, et non pas forcément à toute l'Égypte ou tout le patriarcat. Voir p. 137 où il parle des « Presbyterorum quorum Eligendi & Ordinandi munus erat ».

57. Eutychius, p. 137.

58. Eutychius, p. 145.

59. Selden aurait aussi pu mobiliser cette autre référence de Balsamon : *Liber septimus, qui continet Theodori Balsamonis, Patriarchae Antiocheni, Meditata, sive responsa. De patriarcharum privilegiis*, in *Iuris graeco-romani tam canonici quam civilis Tomi duo. Iohannis Leuclavii Amelburni, V. Cl. Studio ex variis Europae Asiaeque bibliothecis eruti, Latineque redditi : nunc primum editi curâ...*, Francofurti, Impensis heredum Petri Fisheri, 1596, p. 450-451 : « Quippe necdum erant patriarchae, qui a Patribus instituuntur. Similiter & Alexandrinus propterea vocatus fuit papa, quod sanctus ille Cyrillus in tertia synhodo privilegia papae Romani, Celestini scilicet, acceperit. [...] Quod idem erit, ac si dixeris, patres et patriarchae. Unde nullum existit inter eos discrimen ».

60. Eutychius, p. 142-143.

61. Eutychius, p. 139.

62. Eutychius, p. 139-142. Voir p. 13 sur le patriarche.

Le contexte des controverses : antiromanisme et ecclésiologie primitive

Dans l'histoire du droit et de la hiérarchie ecclésiale, l'épiscopat occupe une place de choix. La contre-réforme post-tridentine a investi tout particulièrement cette figure. Son charisme a été restauré par Barthelémy des Martyrs, par les grandes figures borroméennes et la multiplication des *Bishopspiegel*, comme Hubert Jedin appelle ces nombreux traités de l'évêque parfait[63]. Les auteurs insistent sur le statut hiérarchique particulier de celui qui transmet la *doctrina* tout autant que la légitimité d'une origine apostolique et d'une source normative. Combinant sens historique, hiérarchique et normatif, l'évêque est classiquement dépositaire de la Tradition, d'où l'importance des listes prosopographiques. Son institution divine, un dogme fort ancien, ne fut que tardivement défini par le concile de Trente[64]. En effet, parmi les controverses liées au statut de cette tradition, la Réforme a remis en cause radicalement les élites ecclésiales, et dans les problèmes à traiter, soumis en 1551-1552 par le secrétaire du concile aux Pères tridentins, figure la mention du sacerdoce unique et de l'abolition de l'épiscopat[65].

C'est très exactement dans ce contexte de différend confessionnel que la publication de Selden se situe, même si son ton est assez différent des autres acteurs de la controverse. L'érudit ne défend pas une thèse péremptoire ; dans son introduction ou ses notes à Eutychius, on ne trouve aucune conclusion définitive. Ni épiscopalien ni presbytérien, il est le partisan pragmatique et tolérant d'une *via media*. David Berkowitz a remarqué la distance de l'« humanist lawyer » vis-à-vis de ses sujets[66]. Il apporte simplement une pièce nouvelle au dossier qui lui permet, glosant chaque syntagme significatif, de faire des recoupements érudits entre domaines hébreu, païen, grec et latin. Pourtant, ce témoin alexandrin qui met l'évêque au

63. Hubert Jedin, *Das Bischofsideal der Katholischen Reformation*, trad. E. Durini : *Il tipo ideale di vescovo secondo la riforma cattolica*, Brescia, Morcelliana, 1950. Même dans un traité foncièrement juridique comme celui d'Agostinho Barbosa (*Pastoralis sollicitudinis, sive De officio et potestate episcopi*, Rome, 1623), plusieurs chapitres sont dévolus à la dimension éthico-morale.

64. 15 juillet 1563, sess. XXIII, can. 6, voir Lelio Zecchi, *Tractatus de statu et munere episcopali... In quo, de episcopalis dignitatis praestantia, de potestate, & Officio Episcopi, De Residentia, De Visitatione, et de ratione se habendi in cura Animarum, & Administratione Episcopali, peragitur*, Brixiae, Apud Vincentium Sabbium, 1592, p. 2.

65. André Duval, *Des sacrements au concile de Trente*, Paris, Cerf, 1985, p. 329. En regard : « L'existence dans l'Église d'une hiérarchie d'origine divine composée d'évêques, de prêtres et de ministres, est formellement définie par le canon 6 » (*Ibid.*, p. 356).

66. David Sandler Berkowitz, *John Selden's Formative Years. Politics and Society in Early Seventeenth-Century England*, Washington, Folger Shakespeare Library, 1988, p. 75. Voir aussi G. J. Toomer, *John Selden. A Life in Scholarship*, p. 569-570.

second plan n'est pas pour déplaire à Selden, d'autant qu'il refuse l'expression de *ius divinum* pour qualifier l'institution épiscopale[67]. Le fait d'avoir isolé cet extrait n'est pas anodin. Il est par ailleurs hautement significatif que, dès la préface, Selden se situe dans la filiation de la dispute entre le protestant Claude Saumaise (1588-1653)[68], issu du milieu parlementaire de Dijon et élève du grand romaniste Denis Godefroy, et le jésuite Denis Petau (1583-1652)[69]. S'il fait référence à l'échange tout récent de 1640, les dissensions entre les deux érudits français datent déjà d'une vingtaine d'années. En 1622, Saumaise publie le *De Pallio* de Tertullien[70] avec un ample commentaire où il écorche un monument que vient de faire paraître Petau : l'édition et la traduction des œuvres complètes d'Épiphane de Salamine (IVe siècle)[71], dont son fameux *Panarion*. Le choix du premier Père latin, d'autant qu'il est africain, pour répondre au grand hérésiologue de Chypre édité par un jésuite, n'est pas le fait du hasard. La réponse, où la « Salmasii studipissima hallucinatio » est stigmatisée ne se fait pas attendre, et le débat s'engage sur la lexicologie gréco-latine qui concerne notamment la titulature[72].

Mais le débat auquel fait référence la préface de Selden[73] concerne l'énorme *Dissertatio de foenore trapezitico* publiée à Leyde en 1640, qui fait suite à un

---

67. Voir G. J. Toomer, *John Selden. A Life in Scholarship*, p. 569-570.

68. Philibert Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, Dijon, Philippe Marteret, 1742, notice « Claude de Saumaise », p. 247-286. Fils de Bénigne Saumaise, conseiller au parlement de Dijon, il étudie à Paris avec Casaubon et un séjour à Heidelberg, où il étudie la jurisprudence avec Denis Godefroy, renforce ses convictions protestantes.

69. Sur Petau, voir Ignace-Marcel Tshiamalenga Ntumba-Mulemba, « La méthode théologique chez Denys Petau », *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, xlviii, fasc. 3-4, décembre 1972, p. 427-478, et Michael Hofmann, *Theologie, Dogma und Dogmenentwicklung im theologischen Werk Denis Petau's*, Berne-Francfort-Munich, Peter Lang (Regensburger Studien zur Theologie), 1976.

70. Q. Sept. Florentis Tertulliani, *Liber de Pallio. Claudius Salmasius recensuit, explicavit, notis illustravit*, Lutetiae Parisiorum, Sumptibus Hieronymi Drouart, 1622. Le commentaire de Saumaise occupe 452 pages.

71. Sur cet auteur, voir Aline Pourkier, *L'Hérésiologie chez Épiphane de Salamine*, Paris, Beauchesne, 1992.

72. Antonius Kerboetius (pseudonyme de Petau), *Mastigophorus primus, sive Elenchus confutationis quam Claudius Salmasius sub ementito nomine Animadversis Kerkoëtianis opposuit*, Parisiis, 1622, p. 25 ; et sur l'*ecclesiastici coetus* : p. 17. Voir *Animadversorum liber. Ad Claudii Salmasii notas in Tertullianum de Pallio* (Rhedonis, 1622), *Mastigophorus secundus* (Parisiis, 1623), *Mastigophorus tertius* (Parisiis, 1623).

73. Eutychius, p. II : « [...] indagationis tum liberrimae tum diffusissimae sanè principem, digressione, quemadmodum solet, doctissima in opere eximio *de Foenore Trapezitico* usum (qua scilicet Episcopis & Presbyteris ex origine simplici promiscuam tam Muneris quam Nominis communionem asserit) [...] ».

De Usuris (1638) et à un *De Modo usurarum* (1639)[74]. Parmi les sujets traités, Saumaise revient à plusieurs reprises, et sans ambiguïté, sur l'identité des *episcopoi* et des *presbyteroi*[75], sur la nature du *munus* (*curare*, *docere*, *orare*)[76] qui implique que : « Veteribus *Episcopatus* in ecclesia non fuit nomen dignitatis aut potestatis, id est [...] curationis & administrationis »[77]. Son fidèle ennemi jésuite riposte par un volume dédié à Richelieu qui recentre le sujet sur l'épiscopat : *Dissertationum ecclesiasticarum libri duo, in quibus de Episcoporum dignitate, ac potestate ; deque aliis Ecclesiasticis dogmatibus disputatur*. L'opposition est bien sûr frontale[78] : « In libro de Trapezitico fenore multa de Episcoporum ordine, & antiqua eorum institutione scripta sunt absurda, falsaque »[79]. Saumaise dénature la fonction épiscopale et fait le portrait d'un magistrat sans *iurisdictio*. À l'inverse, s'appuyant sur Cicéron et le *Digeste*, Petau coordonne *dignitas* et *auctoritas* et montre la nature indissolublement juridique d'un évêque dont la fonction repose sur la *ligandi & solvendi potestas* transmise par Pierre et prouvée par les collections conciliaires et patristiques[80]. Or, le pouvoir des clefs réside dans l'administration des sacrements, « quorum ius omne penes Episcopus erat »[81]. Le droit qui caractérise l'épiscopat dépend de sa nature apostolique, le nier c'est détruire la fonction elle-même et nier l'existence d'une hiérarchie où chaque grade a ses fonctions propres[82].

---

74. Plus généralement, sur ce thème à l'époque moderne : Paola Vismara, *Oltre l'usura. La Chiesa moderna e il prestito a interesse*, Soveria Manelli, Rubbettino, 2004.

75. *Dissertatio de foenore trapezitico, in tres libros divisa. Claudio Salmasio Auctore*, Lugduni Batavorum, Ex officina Ioannis Maire, 1640, p. 309 : « In locum Apostolorum successere Episcopi, iidemque presbyteri, quibus praefecturam & curam Ecclesiarum mandarunt Apostoli » ; p. 408 : « Eo tempore iidem in Ecclesia fuere Episcopi & Presbyteri ».

76. *Dissertatio de foenore trapezitico*, p. 409-410.

77. *Dissertatio de foenore trapezitico*, p. 412 (les italiques sont de Saumaise). « Curatio » et « potestas » sont radicalement opposés.

78. Saumaise a répondu sous le pseudonyme : Walonis Messalini, *De episcopis et presbyteris Contra D. Petavium Loiolitam Dissertatio Prima*, Lugduni Batavorum, Ex Officina Ioannis Maire, 1641.

79. Dionysii Petavii, *Dissertationum ecclesiasticarum libri duo, in quibus de Episcoporum dignitate, ac potestate ; deque aliis Ecclesiasticis dogmatibus disputatur*, Parisiis, Apud Sebastianum Cramoisy, 1641, p. 48-49.

80. *Dissertationum ecclesiasticarum*, p. 51, p. 124, p. 133, p. 136-137.

81. *Dissertationum ecclesiasticarum*, p. 136.

82. *Dissertationum ecclesiasticarum*, p. 60 : « Enimvero aliud esse populum docere, vel orationi operam dare ; aliud sacramenta populo administrare, aut quamlibet aliam curationem exercere, nem non videt. Sed ut actiones diversae sunt, sic diversis personis mandatas esse ; ut episcoporum, sive presbyterorum alij istud, alij illud obierint ; id vero est falsum. Non enim generibus, & quasi statibus hominum distinguenda ista sunt ; sed facultatibus, quae in eodem genere possunt esse non eaedem. »

La controverse prendrait son origine dans la lettre 85 de Jérôme à Evagrius qui concerne l'ancienne coutume de l'Église d'Alexandrie[83] et que Selden cite dès le début de sa préface : « Alexandriae à Marco usque ad Heraclam & Dionysium Episcopos Presbyteri semper unum ex se electum in excelsiori gradu collocatum Episcopum nominabant »[84]. Ce mode électif, comparé à l'armée créant son *Imperator*, est présenté par Jérôme comme un outil pour renforcer l'unité ecclésiale contre la menace schismatique. Le fameux Père hébraïsant fait d'ailleurs remarquer, dans la même lettre, qu'au sein du corpus paulinien « episcopus » et « presbyterus » sont deux noms pour une même personne[85]. Pendant longtemps, aucun érudit n'avait pu trouver un texte équivalent à celui-ci[86]. Avec Eutychius, Selden apporte dans le débat un témoin entièrement nouveau et concordant avec « l'Église du Christ » ainsi décrite par Jérôme, dont la lettre figure dans le vingt-quatrième chapitre de la quatre-vingt quatorzième distinction de Gratien[87]. Avant Selden, la lettre de Jérôme apparaissait comme tellement singulière, qu'on a pu accuser les « Aërianorum » d'avoir corrompu son texte[88]. L'une des sources principales sur les sectateurs d'Aërius est le *Panarion* d'Épiphane édité par Petau, qui présente ainsi les *Aërii dogmata* : « quanam, inquit, in re Presbytero Episcopus

83. Sancti Hieronymi Stridonensis, *Opera omnia quae reperiri potuerunt, ex antiquis exemplaribus diligentia et labore Mariani Victorii…*, t. I, Parisiis, Apud Bibliopolas urbis Parisiensis Consortes, 1609, col. 931-934.

84. Eutychius, p. v. Confer *ibid*., p. 135.

85. Eutychius, p. iv. Jérôme, « epistola cxlvi ad Evangelum », *Patrologia Latina*, Migne, t. xxii, col. 1193 (« manifestissime comprobatur eundem esse Episcopum atque Presbyterum ») et 1195. Pour un témoin protestant fondamental de la controverse, Matthias Flacius Illyricus, *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram aetatem Pontifici Romano, eiusque erroribus reclamarunt : iam denuo longè quàm antea, & emendator & auctior editus…*, Argentinae, 1562, p. 452-453. Voir aussi l'avocat au Parlement de Paris : Jean Bédé de la Gormandière, *Les Droicts de l'Église catholique, et de ses Prebstres, dediés au Serenssime Roy de la Grand Bretagne*, Genève, Mathieur Berjon, 1613, f. 26.

86. Eutychius, p. 132. Voir Fernand Cabrol, « III. Alexandrie. Élection du patriarche », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I, Paris, Letouzey et Ané, 1907, col. 1204, qui enregistre la publication d'Eutychius par Selden, et remarque (col. 1205) : « Ce texte, plus précis et plus détaillé en un sens que celui de saint Jérôme, fut mise au jour, au plus fort des controverses protestantes sur les origines de l'épiscopat, par Jean Selden qui s'en fit une arme contre les théologiens catholiques. » Confer J. Faivre, « Alexandrie », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. II, Paris, Letouzey et Ané, 1914, col. 336, avec une remise en cause de la validité historique des affirmations d'Eutychius. À ce sujet, voir Michel Breydy, *Études sur Sa'id ibn Batriq et ses sources.* Pour une discussion plus récente de la lettre de Jérôme : Yvon Bodin, *Saint Jérôme et l'Église*, Paris, Beauchesne, 1966, p. 196-204.

87. Eutychius, p. iv.

88. Eutychius, p. v. De même, le fameux jésuite Hardouin a supposé que le texte d'Eutychius était un faux : voir Jean Aymon, *Monumens authentiques de la religion des Grecs…*, La Haye, Charles Delo, 1708, p. 24.

antecellit ? Nullum inter utrumque discrimen est. Est enim amborum unus ordo, par & idem honor, ac dignitas. Manus imponit Episcopus, idem facit & Presbyter. Divinum omnem cultum administrat Episcopus : non minus id facit & Presbyter. Episcopus in throno sedet : sedet & Presbyter »[89]. On retrouve dans ses *dogmata* tous les sujets problématiques rencontrés jusqu'ici. Regroupant Aërius et Jérôme, le bénédictin Bernard Botte parle ainsi d'un « mouvement presbytérien » de l'antiquité[90]. Les catholiques voient dans la doctrine de l'hérétique arménien du

89. Sancti Patris nostri Epiphanii Constantiae, sive Salaminis in Cypro, episcopi, *Opera omnia in duos Tomos distributa. Dionysius Petavius Aurelianensis, Societatis Jesu Theologus ex veteribus libris recensuit, Latinè vertit, & Animadversionibus illustravit*, t. I, Parisiis, Sumptibus Michaelis Sonnii, Claudii Morelii, et Sebastiani Cramoisy, 1622, lib. III, p. 904-912 : « Adversus Aerium. Haeresis LVII, sive LXXVII », ici p. 906-907. Dans la réfutation d'Épiphane, sur l'épiscopat voir p. 908-909. Voir aussi Jean Damascène, *De Haeresibus*, dans : Id., *Opera omnia quae exstant, et ejus nomine circumferuntur. Ex variis editionibus, et codicibus manu exaratis, Gallicanis, Italicis, & Anglicis, collecta, recensita, Latinè versa, atque annotationibus illustrata, cum praeviis Dissertationibus, & copiosis indicibus. Operâ & studio P. Michaelis Lequien, Morino-Boloniensis, Ordinis FF. Praedicatorum*, t. I, Parisiis, Apud Joannem-Baptistam Delespine, 1712, p. 93-94 : « Aeriani. Aërius iste à Ponto oriundus, hodieque magno hominum dispendio in vivis superstes est. Fuerat autem Eustathii Episcopi Presbyter, quem Ariani erroris insimulaverunt. Aërius, eo quod Episcopus creatus non esset, multa adversus Ecclesiam dogmata commentus est. Ac quod ad fidem attinet, germanus Arii sectator est [...]. Episcopum docet nihilo praestantiorem esse Presbytero ». Voir *De vitis, sectis, et dogmatibus omnium haereticorum, qui ab orbe condito, ad nostra usque tempora, & veterum & recentium authorum monimentis proditi sunt, elenchus alphabeticus... Per Gabrielem Prateolum Marcossium, doctorem Theologum*, Coloniae, Apud Gervinum Calenium & haeredes Ioannis Quentel, 1569, p. 10 : « Dicebant rursus Aeriani, Presbyterum ab Episcopo nullo discrimine debere discerni, sed utrunque gradu & authoritate aequalem esse » ; *Enumeratio methodica et compendiosa selectissimorum et omni exceptione maiorum scriptorum, totius Occidentis, Meridiei et Orientis Ecclesiarum. Quibus evidentissimum fit certoque probatur non tantum Europaeam sed et Africanam, Alexandrinam, Ierosolymitanam, Antiochenam, Constantinopolitanam, Asiaticam & Orientalem Ecclesias, ante mille annos Romanae Ecclesiae, ut Capiti suo perpetuo adhaesisse, & vicissim Petri Successorem vs Pastorem Oecumenicum eis invigilasse. Quae accessere ex chronographia Gilberti Genebrardi, & Iodoci Coccij Thesauro sequens pagina indicat. Opera et studio R. P. F. Marquardi Leonis Ord. S. Francisci Reg. Obser. Lectoris Generalis*, Inglostadii, Excudebat Andreas Angermarius, 1609, p. 103 : « Aerius [...] voluit presbyterum ab Episcopo nulla debere differentia discerni » ; [Simon Vigor], *Ex Responsione synodali data Basiliae oratoribus D. Eugenij PP. IV in congregatione generali III Non. Septembr. M. CD. XXXII. De auctoritate cuiuslibet Concilij generalis supra PP. & quoslibet fideles, pars praecipua. Et in eam Commentarius*, Coloniae, Sumptibus Theophili Franci, 1613, f. 116.

90. Bernard Botte, « *Presbyterium* et *Ordo episcoporum* », *Irénikon*, t. XXIX, 1956, p. 5-27, p. 12 : « Il y eut cependant, vers la fin du IV^e^ siècle, un mouvement presbytérien. En Orient, on signale Aerius, un arien ; en Occident, saint Jérôme, dont l'influence se fit sentir sur la théologie du moyen âge. On constate que le prêtre fait à peu près tout ce que fait l'évêque, hormis les ordinations et quelques rites de consécration. D'autre part, la terminologie du Nouveau Testament est flottante. L'évêque ne serait qu'un *primus inter pares*. Les *Statuta Ecclesiae antiqua*, un apocryphe du V^e^ siècle dont les tendances presbytériennes sont visibles, essaient de limiter les prérogatives des évêques ;

IV^e^ siècle une préfiguration du protestantisme, et les anglicans celle du presbytérianisme[91], puisque Peter Heylyn, chapelain du roi et professeur à l'université d'Oxford, publie en 1670 un *Aërius Redivivus : or the History of the Presbyterians* qui présente ceux-ci comme une « dangerous Sect »[92]. Déjà, en 1661, le maronite romain Abraham Ecchellensis, après avoir visé Aërius dès la première page de la préface de sa publication contre Selden[93], établit plus loin une véritable généalogie où se succèdent les Vaudois, les Albigeois, Wyclif, Luther et Calvin[94]. Le titre de ce livre dédié au pape Alexandre VII ne surprendra pas : *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus, Et suis restitutus Orientalibus ; Sive Responsio ad Ioannis Seldeni Origines*. Arabisant de la Congrégation *De Propaganda Fide*, *scriptor* de la bibliothèque Vaticane, cet érudit du collège maronite à Rome[95],

---

mais cet essai est assez timide ».

91. Denis Petau utilise Épiphane sur Aërius contre Saumaise (qui cite par exemple Aërius dans son *De episcopis et presbyteris Contra D. Petavium Loiolitam Dissertatio Prima*, Lugduni Batavorum, Ex Officina Ioannis Maire, 1641, p. 367) en identifiant l'hérétique aux presbytériens anglais : D. Petau, *De Ecclesiastica Hierarchia*, lib. II, cap. 4, notamment § V-X, in *Dogmata theologica…*, t. VII, Parisiis, Apud Ludovicum Vivès, 1867, p. 600-602. Sur le contexte de Selden, voir Arthur James Mason, *The Church of England and Episcopacy*, Cambridge, the University Press, 1914, p. 101.

92. *Aërius Redivivus : or the History of the Presbyterians. Containing the Beginnings, Progresse, and Successes of the Active Sect. Their Oppositions to Monarchical and Episcopal Government. Their Innovations in the Church ; and their Imbroilments of the Kingdoms and Estates of Christendom in the pursuit of their Designs. From the Year 1536 to the Year 1647. By Peter Heylyn, D.D. And Chaplain to Charles I and Charles II Monarchs of Great Britain. The Second Edition*, London, Printed by Robert Battersby for Christopher Wilkinson and Thomas Archer and John Crosley, 1672, préface. Voir John Prideaux (évêque de Worcester) : *Fasciculus controversiarum theologicarum…*, Oxoniae, Excudebat Impensis suis Leonardus Lichfield, 1649, p. 209 : « De *Aerio* sufficit dogma illud de *paritate Episcopi & Praesbyteri* inter *Haereses* ipsius, ab *Epiphanio* & *Augustino* memorari, nec valet, *Haereticus* erat quâ *Arianus*, Ergo Haereticus non erat, quâ *ordini Episcopali* injurius. » En 1648, écrivant contre Saumaise, le juriste Jean d'Artis s'oppose aux « novi Aerii » : Joannis Dartis, *Libri tres de ordinibus, et dignitatibus ecclesiasticis…*, Lutetiae Parisiorum, Apud Ioannem Billaine, 1648, p. 1 (voir aussi p. 24).

93. Abrahamo Ecchellensi, *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus, Et suis restitutus Orientalibus ; Sive Responsio ad Ioannis Seldeni Origines, in duas tributa Partes ; Quarum Prima est* De Alexandrina Ecclesiae Originibus*, Altera* De Origine nominis Papae *; Quibus accedit Censura in Historiam Orientalem Iohannis Henrici Hottingeri Tigurini à pag. 283 ad 495. Omnia ex Orientalium excerpta monumentis*, Romae, Typis S. Congreg. de Prop. Fide, 1661, p. 1 : « Docuerat olim Aërius ; uti refert D. Augustinus, Epiphanius, Patres alij, & Ecclesiastici scriptores, Presbyterum, & Episcopum paris esse ordinis, dignitatis, atque potestatis. Sententiam hanc sacrorum Conciliorum damnatam decretis, sanctorum Patrum in tartara detrusam auctoritate ».

94. *Ibid.*, p. 155 : « Hanc haeresim Aërij amplexsi sunt olim Valdenses, & Albigenses, subindè wiclephus Anglus, tandemque Lutherus, & Calvinus ». Là encore, la source de la connaissance d'Aërius est Épiphane.

95. Pierre Raphaël, *Le rôle du Collège maronite romain dans l'orientalisme aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Beyrouth, Presses de l'Imprimerie catholique, 1950, p. 87-92. Peter Rietbergen, *Power and*

également courtisé par les savants parisiens, discute des textes orientaux d'égal à égal avec Selden, et retraduit même l'extrait d'Eutychius en question[96]. Dans une lignée d'apologétique pontificale, il déploie l'*Ecclesia romana* comme « matrix omnium Ecclesiarum, fons, & origo totius regiminis Catholicae Ecclesiae »[97]. Ce « nucleus Christianitatis »[98] immuable est défendu contre les « nostri temporis Haeretici » (Saumaise et Selden[99]) qui profanent le *ius divinum* en identifiant les ordres, grades, dignités et juridictions des prêtres et des évêques[100]. L'érudition « précipitée » de Saumaise[101] ne vaut rien face à l'infaillibilité prouvée par la célèbre péricope matthéenne du « Tu es Petrus »[102]. En regard, la citation choisie par Selden pour figurer sur la page de titre de son Eutychius est on ne peut plus éloquente, puisqu'il emprunte aux *Satyres* de Perse leur ouverture (que Casaubon avait comparé à celui de l'Ecclésiaste sur la vanité[103]) et le mépris du jugement de

---

Religion in Baroque Rome. Barberini Cultural Policies, Leyde, Brill, 2006, chap. VII. Voir aussi, tout récemment, Bernard Heyberger (dir.), *Orientalisme, science et controverse : Abraham Ecchellensis (1605-1664)*, Turnhout, Brepols (« Bibliothèque de l'École des Hautes Études », vol. 143), 2010, qui ne mentionne que très rapidement le travail d'Ecchellensis sur Eutychius, mais propose un bel ensemble d'études sur les différentes facettes de l'érudit.

96. A. Ecchellensis, *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus*, p. 31-35, après avoir redonné l'original arabe et la traduction de Selden (p. 22-31). L'ouvrage d'Ecchellensis paraît peu de temps après l'édition intégrale d'Eutychius par Edward Pocock d'après les indications de Selden, dont le nom figure en place d'honneur sur la couverture (voir *supra*).

97. A. Ecchellensis, *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus*, p. 8. Pour appuyer cette déclaration, il en vient même à citer Bucer et d'autres Protestants (p. 7-8) : « Bucerus in praeparatione ad Concilium: *Planè profitemur, inter priscos Ecclesiae Patres convenire, Primatum habuisse Romanam Ecclesiam super reliquas Ecclesias*. Iacobus in rationibus desumptis ex Verbo Dei pag. 24 relatus à R.P. Henrico Fitz Simon in Britannomachia Ministrorum lib. I cap. 10 pag. 3. *Nullum esse*, inquit, *in toto Mundo locum tam probabiliter, ac Romam totius regiminis Catholicae Ecclesiae fonem, ac originem*. Iacobus Rex Britanniae in Domo Parlamentaria praecisè in medio literae D. *Ego Romanam Ecclesiam profiteor esse nostram matricem Ecclesiam* ».

98. A. Ecchellensis, *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus*, p. 8.

99. *Ibid.*, p. 2.

100. *Ibid.*, f. 2 ; et p. 35 : « Quaestio est, an idem sit sive ordine, sive gradu, sive dignitate, sive iurisdictione Presbyter, & Episcopus. Affrimant Lutherus, & Calvinus, ac quotquot in ipsorum iurarunt verba. Negant Catholici constanter asserentes, Episcopum ex iure divino Presbytero esse superiorem, sua firmantes dicta sacrorum Conciliorum canonibus, & sanctorum Patrum testimonijs ».

101. *Ibid.*, p. 2.

102. *Ibid*., p. 10.

103. *Satires de Perse, par Auguste Desportes*, Paris, Hachette, 1841, p. 44. Voir Isaac Casaubon, *In Persii Satiras liber commentarius…*, Parisiis, Apud Hieronymum Drouart, 1615, p. 36 : « Tali prorsus exordio & regius Hebraeorum vates usus, cum illam vere divinam Satiram suam auspicans exclamat :

Rome : « — *Non, si quid* Turbi da Roma, | *Elevet, accedas ; examinare* improba in Illa. | *Castiges* trutina — »[104]. Face à cette fine moquerie de la « trutina » (la balance, ou l'aiguille de la balance) de la ville éternelle, le jugement d'Ecchellensis est sans appel. S'il préserve l'orthodoxie d'Eutychius, c'est qu'il considère le *commentarius* de Selden comme une « interprétation adultérine »[105], et son auteur comme un athée[106].

Le débat ne se limite pas à la discussion entre deux arabisants. Dès 1648, Jean d'Artis (1572-1651), antécesseur aux écoles de droit de Paris et professeur de droit canon au Collège royal, publie un *De ordinibus et dignitatibus ecclesiasticis* qui prend en compte l'apport de Selden. Dans cette réponse au *De Primatu Papae* de Saumaise, la première partie, consacrée à la différence entre les prêtres et les évêques, ne manque pas de rappeler la lettre de Jérôme sur le sujet « de consuetudine Ecclesiae Alexandrinae », douze prêtres qui élisent l'un d'eux comme évêque, d'Artis ajoutant aussitôt : « Et confirmatur, ab Eutyche Patriarcha Alexandrino in originibus Ecclesiae suae, editis à doctissimo & sapientissimo Seldeno »[107]. Mais pour lui, Jérôme comme Eutychius ne sont que les témoins d'une tradition incertaine, à laquelle il oppose Nicéphore Calixte et Raban Maur qui témoigneraient de la distinction des offices et de la présence épiscopale dès la fondation du siège alexandrin par Marc[108]. C'est le Christ qui institue les évêques, l'apôtre qui les consacre, et non pas le collège des prêtres qui sont les sujets des évêques[109]. Quelques années plus tard, dans son monumental *Commentarius de sacris Ecclesiae ordinationibus*,

---

Vanitas vanitatum, & omnia vanitas. Si librorum sacrorum ut Graecorum poëtarum notitiam Romani habuissent, quis dubitaret de Solomone Persium hoc principium esse mutuatum ? ». Sur le passage cité par Selden, voir p. 42-43.

104. Eutychius, page de titre. Trad. de Bernard Pautrat : « Si Rome perturbée truque le poids des choses, | Ne va pas abonder, ni châtier l'injuste | Aiguille à sa balance » (Perse, *Satires*, Paris, Imprimerie Nationale, 1995, p. 37). Cf. *Traduction des Satires de Perse... par le Reverend Pere Tarteron*, Paris, Barbou, 1737, p. 5 : « comme s'il fallait s'arrêter à ce que les Romains disent, & jugent des Auteurs ; & prendre la peine de redresser la balance ». Voir le commentaire dans les *Satires de Perse traduites par L. V. Raoul*, Meaux, Dubois-Berthoult, 1812, p. 28.

105. A. Ecchellensis, *Eutychius Patriarcha Alexandrinus vindicatus*, p. 240-241. De même p. 5.

106. *Ibid.*, p. 153 : « Summum vestra religio, optime Seldene, nihil aliud est, nisi verae fidei destructio, mera contradictio verae religionis vergens ad atheismum, nuda negatio, positivi nihil. »

107. J. Dartis, *Libri tres de ordinibus, et dignitatibus ecclesiasticis...*, Lutetiae Parisiorum, Apud Ioannem Billaine, 1648, p. 92.

108. Voir déjà S. Patris Macarii Aegyptii, *Homiliae quinquaginta : Interprete Ioanne Pico, in Senatu Parisiensi classium inquisitoriarum praeside*, Parisiis, Apud Guil. Morelium, 1562, f. 8 r° sur Marc comme « primum Alexandriae episcopum ».

109. J. Dartis, *Libri tres de ordinibus*, p. 96.

dédié à Francesco Barberini[110], l'oratorien Jean Morin traite de ce thème avec le même scepticisme. Le titre du chapitre ne réserve aucune surprise quant à l'hostilité de l'auteur : « Alexandrinae Ecclesiae consuetudinem nunquam tulisse, ut ipsius Patriarcha sine Episcopis per solos Presbyteros regeret Patriarchatum suum ; neque ipsum per Presbyteros aliquando consecratum fuisse, ut quidam Eutychius Patriarcha scripsisse fertur. In paucissimis verbis multorum mendaciorum convincitur Eutychius ille. Prava textus Arabici interpretatio absurditatem auget »[111]. Dès les premiers mots, Morin s'oppose aux thèses de Selden : « demonstraret rempublicam Christianam sine Episcopis regi posse, Presbyteros Episcopis pares esse, eosque posse è corpore suo Episcopum constituere & consecrare »[112]. Se référant lui aussi à Raban Maur et à d'autres sources, il met en doute la fiabilité historique d'Eutychius comme la traduction de Selden[113]. Quelques mois avant la publication de ce *Commentarius*, deux lettres d'Abraham Ecchellensis à Jean Morin attestent une correspondance consacrée à la publication de Selden[114]. L'oratorien demande au maronite son opinion sur celle-ci, et celui-ci lui fait part de ses critiques sévères concernant la traduction et l'interprétation du texte du patriarche[115]. À son tour, en 1713, l'orientaliste Eusèbe Renaudot s'oppose au travail de Selden, notant le statut inédit de l'œuvre d'Eutychius avant 1642 et son instrumentalisation presbytérienne[116]. « Autoritas Eutychii nulla » synthétise de manière péremptoire une manchette[117]. C'est inutilement que les Protestants rapprochent Eutychius de Jérôme, et Renaudot réfute en bloc le mélange entre élection et ordination, s'appuyant à l'occasion sur l'œuvre d'Ecchellensis[118].

---

110. Sur le cardinal Barberini et son intérêt pour les sources orientales, voir Ingo Herklotz, *Die Academia Basiliana. Griechische Philologie, Kirchengeschichte und Unionsbemühungen im Rom der Barberini*, Freiburg, Herder, 2008.

111. Jean Morin, *Commentarius de sacris Ecclesiae ordinationibus, secundum antiquos et recentiores, Latinos, Graecos, Syros, et Babylonios, in tres partes distinctus…*, Parisiis, Sumptibus Gaspari Meturas, 1655, pars tertia, exercitatio VII, cap. VII, p. 151-157, ici p. 151.

112. *Ibid*., p. 151.

113. *Ibid.*, p. 153 et 155. À la page 155, § 13, Morin signale le *De Papae* d'Ecchellensis contre Selden.

114. A. Ecchellensis, « Epistola LXXXV » (novembre 1654), et « Epistola LXXXVIII » (janvier 1655), publiées dans la collection *Antiquitates Ecclesiae Orientalis…*, Londini, Prostant apud Geo. Wells, 1682, p. 457-475.

115. A. Ecchellensis, « Epistola LXXXV », p. 463 ; et de nouveau dans l'« Epistola LXXXVIII », p. 473 : « Certe utrumque Eutychii locum falsa & adulterina interpretatione depravavit Seldenus ».

116. [E. Renaudot], *Historia patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum…*, Parisiis, Apud Franciscum Fournier, 1713, p. 7 : « Verba referemus Seldeni ipsius interpretis, quamvis non minora flagitia contra Grammaticum Orationis Arabicae sensum, quàm contra Theologiam contineant ».

117. *Ibid.*

118. *Ibid.*, p. 8, p. 10-12.

Ces publications établissent une conjonction des thématiques de fond qui sous-tendent les débats techniques sur la hiérarchie. Quoique massive en elle-même, la controverse de l'unité d'ordre entre prêtres et évêques est l'élément d'un débat plus large : la pétrinité romaine, l'équilibre entre Orient et Occident, et la relative autonomie des patriarcats. Les premières publications de Saumaise, reconnues comme décisives dans son orientation intellectuelle, témoignent notamment de cet ancrage ecclésiologique. En 1608, il publie le *De Primatu Papae Romani* de Nil Cabasilas, successeur de Grégoire Palamas comme archevêque de Thessalonique au XIV^e^ siècle[119]. Dédié au grand avocat gallican du roi, Louis Servin, ce volume reprend la traduction latine de Bonaventura Vulcanius, qui, après avoir été bibliothécaire et secrétaire de François de Mendoza, archevêque de Burgos, est parti à Genève, attiré par la réputation de Théodore de Bèze[120]. Antiromain fervent, Nil accuse le pape de s'instituer « solus controversiae magister ac iudex »[121], alors qu'il devrait favoriser, à l'exemple du Christ, le « coetus » au sein duquel Pierre n'a jamais rien revendiqué[122], contrairement à ce qu'affirment les Latins[123]. En aucun cas la primauté ne peut se réclamer de l'époque apostolique[124], et si l'importance de la Rome civile antique est reconnue par Nil, c'est aussitôt pour rappeler celle de Constantinople, la « Nouvelle Rome »[125] et celle d'Alexandrie[126]. La succession apostolique s'effectue dans l'ensemble du corps épiscopal[127], le pape n'étant

119. Nili archiepiscopi Thessalonicensis, *De Primatu Papae Romani Lib. duo item Barlaam monachi, cum interprete utriusque Latino. Cl. Salmasii opera et studio*, Hanoviae, Typis Wechelianis, apud Claudium Marnium & heredos Ioannis Aubrii, 1608.

120. H. de Vries de Heekelingen (éd.), *Correspondance de Bonaventura Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle (1573-1577)*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1923, p. 10 et p. 8. Sur les relations de Vulcanius à Nil : p. 32, p. 121, p. 204, p. 242, p. 283. De Vries signale p. 121 que : « Parmi les *Codices Vulcaniani* à la Bibl. univ. de Leyde il y a : a) Un Ms. grec du XV^e^ siècle : *Nili Cabasilae opera*, avec des notes marginales de Vulcanius (Cod. Vulc. 3, f. 1-270). b) Une traduction latine de l'ouvrage dont il est question dans cette lettre : *Nilus Cabasilae de causis dissidii et de primatu Papae*, Autogr. de Vulcanius (Cod. Vulc. 9, fol. 1-18) ». Après la rédaction de mon étude a paru : Hélène Cazes (éd.), *Bonaventura Vulcanius, Works and Networks, Bruges 1538-Leiden 1614*, Leyde, Brill, 2010.

121. J'utilise l'édition originale de la traduction latine reprise par Saumaise : Nili Archiepiscopi Thessalonicensis, *De Primatu Papae Romani libri duo, Ex Bibliotheca Vaticana : Bonaventura Vulcano*..., Lugduni Batavorum, Ex officina Plantiniana, Apud Franciscum Raphelengium, 1595, p. 1.

122. *Ibid.*, p. 10-11, p. 36.

123. *Ibid.*, p. 17 : « Affirmant Latini, quum B. Petrus sacri illius duodenarij coetus princeps sit constitutus, merito etiam ipsi potestatem clavium regni caelorum traditam, & super ipsum aedificatam esse Ecclesiae ».

124. *Ibid.*, p. 21.

125. *Ibid.*, p. 20.

126. *Ibid.*, p. 28-29, p. 45.

127. *Ibid.*, p. 22.

qu'un évêque parmi d'autres[128], l'*ordo* le plus élevé étant celui de l'épiscopat[129]. Ainsi, seuls les conciles universels peuvent entériner les décisions dogmatiques[130]. À cet ouvrage antipétrinien, Saumaise adjoint en parfaite consonance le *De Principatu Papae* d'un contemporain, Barlaam de Seminara, un moine basilien qui fut higoumène du couvent Saint-Sauveur de Constantinople[131]. Il n'est pas anodin de remarquer que Nil et Barlaam sont également réunis par le protestant Melchior Goldast, en 1611, dans sa célèbre collection partisane *Monarchia S. Romani Imperii*[132].

Si l'on rappelle que Petau est l'éditeur, outre d'Épiphane, de Themistios et de Nicéphore[133], que le grec Leo Allatius passé du côté romain lui a consacré un éloge en grec dédié à Francesco Barberini[134], l'ensemble des textes que j'ai cité dessine

---

128. *Ibid.*, p. 41 où Nil récuse les titres de « Papam, Oecumenicum, vel summum Pontificem ».

129. *Ibid.*, p. 34, et p. 35 : « Si enim non est ulla dignitas Episcopali maior, sed neque Episcopo Episcopus maior, quatenus Episcopus est : (omnes enim Episcopos ait Dionysius esse eiusdem ordinis ac dignitas) manifestum utique est Papam etiam Episcopum esse, & in unum cum aliis ordinem redigi, omnibusque legibus quibus & reliquum episcoporum genus subiacere ».

130. *Ibid.*, p. 12.

131. Nili archiepiscopi Thessalonicensis, *De Primatu Papae Romani Lib. duo item Barlaam monachi*, 1608, p. 181-225 ; p. 187 : « Ego vero B. quidem Petrum totius Ecclesiae pastorem ac doctorem fuisse universalem, verissimum agnosco ». Sur la mission confiée « pariter » aux apôtres par le Christ, voir p. 187. Voir Cl. Salmasii, *De Primatu Papae... Accessere de eodem Primatu Nili & Barlaam tractatus*, Lugduni Batavorum, Ex Officina Elzeviriorum, 1645. Sur Barlaam et son œuvre de controverse ecclésiologique, voir Tia M. Kolbaba, « Barlaam the Calabrian. Three Treatises on Papal Primacy, Introduction, edition and translation », *Revue des Études Byzantines*, t. 53, 1995, p. 41-115.

132. *Monarchia S. Romani Imperii, sive Tractatus de iurisdictione imperiali seu Regia, & Pontificia seu Sacerdotali ; deque potestate Imperatoris ac Papae, cum distinctione utriusque Regiminis, Politici & Ecclesiastici : Ex singulari mandato aut permissu Imperatorum Romanorum et Graecorum necnon Regum Germaniae, Galliae, Italiae, Hungariae, Angliae, Bohemiae, &c. A Catholicis Doctoribus conscripti atque editi ; & nunc iterum ex tenebris producti, recensiti, ac oppositi Tractatibus eorum, qui utramque Potestatem in spiritualibus & temporalibus aut adulatorie aut imperite confundunt ; Studio atque industriâ Melchioris Goldasti Haiminsfeldii*, Hanoviae, Typis Thomae Willierij, impensis Conradi Biermanni, 1611 : Nili Archiepiscopi Thessalonicensis, de Primatu Papae Romani, libri II, 1360, p. 30-39 ; Barlaami Monachi, De Primatu Papae libri II, 1460, p. 243-248.

133. Themistii, *Orationes XVI graece et latine nunc primum editae... Interpreta Dionysio Petavio... Ad christianissimum Regem Ludovicum XIII*, La Flèche, Jacobum Rezé, 1613 ; S. Nicephori Patriarchae Constantinopolitani, *Breviarium Historicum, de rebus gestis ab obitu Mauricij ad Constantinum usque Corponymum. Nunc primum vulgatum, ac Latinè redditum operâ Dionysii Petavii è Societate Iesu, cum eiusdem Notis Chronologicis...*, Parisiis, Apud Sebastianum Chappelet, 1616. Le volume est dédié à Guillaume du Vair.

134. Leonis Allatii Melissolyra, *De Laudibus Dionysii Petavii Societatis Iesu Presbyteri*, Romae, 1653.

un évident tropisme gréco-oriental[135] qui met d'autant plus en lumière l'intérêt du texte publié par Selden et sa signification générale. Plus largement encore que les coordonnées de la controverse, la situation alexandrine est significative. À l'unique romanité, Selden oppose l'orthodoxie d'une autre catholicité : celle des marges de l'Empire romain. Il dissocie catholicité et pétrinité, et joue tradition contre tradition.

Confins et autonomie : l'Église alexandrine comme orthodoxie chalcédonienne

Dans ces marges, Alexandrie occupe un rôle singulier et décisif, et c'est bien de l'identité de la ville dont il est question dans l'appréciation que permettent Eutychius et Selden, identité qui dévoile un laboratoire de la création d'une Église : il ne s'agit pas de Rome, mais pourtant de l'une des villes à la pointe de l'orthodoxie. Elle est aux confins de la romanité antique, comme la Grande-Bretagne, mais elle a pourtant joué un rôle déterminant dans l'élaboration dogmatique de la chrétienté. Selden s'intéresse à ses « archives »[136] car non seulement c'est la ville de la Septante, mais ses patriarches Alexandre, Athanase et Cyrille d'Alexandrie participent pour les premiers à la condamnation d'Arius à Nicée[137], pour le troisième à celle de Nestorius au premier concile d'Éphèse (431). Dans l'édition de l'*Adversus Anthropomorphitas* par Bonaventura

135. On pourrait aussi rappeler le contexte de publication de Nil et Barlaam par Saumaise. Le même éditeur publie précédemment : Gregorii episcopi Nyssae de euntibus Ierosolyma, *Epistola. Latine versa & Notis illustrata à Petro Molineo ; cum eiusdem tractatu de Peregrinationibus : & altero de Altaribus & Sacrificiis Christianorum*, Hanoviae, Typis Wechelianis, apud Claudium Marnium & haeredes Ioan. Aubrii, 1607. B. Gregorii Nysseni, *Ad Eustathiam, Ambrosiam & Basilissam epistola. Isaacus Casaubonus primum publicavit, Latinè vertit, & illustravit Notis*, Hanoviae, Typis Wechelianis, apud Claudium Marnium & haeredes Ioan. Aubrii, 1607.

136. Eutychius, p. 86.

137. Eutychius, p. 86, 130-131. Sur Athanase : Annick Martin, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, Rome, École française de Rome, 1996. Pour un exemple de réception de l'autorité d'Athanase, via Petau notamment, voir *Hosius vere Hosius… auctore Michaele Josepho Maceda*, Bononiae, Impressit Laelius a Vulpe, 1790, parergon I, p. 80-81 (pour l'édition d'Épiphane par Petau et ses *animadversiones*, voir p. 177). Voir aussi *Le Martyrologe Romain. Distribué pour tous les iours de l'année, suivant la nouvelle Reformation du Calendrier. Mis en lumiere par le commandement des Papes Gregoire XIII & Urbain VIII. Fidelement traduit de nouveau par le R. P. Philippe Labbe*, Paris, Mathurin Henault, 1643, p. 129-130 : « En Alexandrie S. Athanase Evesque de ladite ville, renommé pour sa grande saincteté & doctrine, ayant esté persécuté quasi de tout le monde depuis le temps de Constantin iusques à Valens, defendit courageusement la foy Catholique contre les Empereurs, Presidens, & innombrables Evesques Arriens ».

Vulcanius, Cyrille est dit « optimus orthodoxae fidei assertor »[138]. À côté de ce rôle dogmatique éminent, l'importance du patriarcat alexandrin[139] – qui apparaît parfois en seconde position après Rome[140], mais plus souvent en troisième après la « nouvelle Rome »[141] – figure en toutes lettres dans le célèbre sixième canon

138. Cyrilli archiepiscopi Alexandrini, *Adversus Anthropomorphitas, Liber unus Graecè & Latinè. Ejusdem De Incarnatione Unigeniti, Et, Quod unus sit Christus ac Dominus secundum Scripturas, ad Hermiam Dialogi duo, nunquam antehac editi, Interprete Bonaventura Vulcanio, Cum Notis eiusdem, Quibus Epistolae aliquot Isidori Pelusiotae & Ioannis Zonarae, idem quod Cyrillus hisce libri argumentum tractantes ; multaque loca ex Cyrilli libris nondum editis sunt inserta*, Lugduni Batavorum, E Typographia Ioannis Pati, 1605, f. 2 r°. L'exemplaire BnF C-1545 comporte à deux reprises l'ex-libris manuscrit de Christophe Justel : « Bibliotheca Christophori Iustelli » sur la page de titre, et sur la page de garde « Ex libris Christophori Iustellij ». Justel a lui-même publié une lettre de Cyrille d'Alexandrie dans son édition des canons de Denys le Petit : *Codex Canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui. Item Epistola Synodica S. Cyrilli, & Concilij Alexandrini contra Nestorium. Eodem Dionysio Exiguo interprete. E vetustissimis exemplaribus MSS. Bibliothecae Christophori Iustelli*, Lutetiae Parisiorum, Apud Mathurinum du Puis, 1628, f. 5 r° (en référence à un concile du diocèse d'Égypte assemblé à Alexandrie en 430, qui a prononcé un anathème contre Nestorius). L'*epistola synodica* de Cyrille (qui clôt les canons ici édités) au concile d'Alexandrie se trouve p. 209-227. Voir Cyrilli sanctissimi archiepiscopi Alexandrini, *Adversus Nestorij blasphemias contradictionum Libri quinque. Antonio Agellio Episcopo Acernensi interprete*, Romae, Ex Typographia Vaticana, 1607 ; et le monument dressé par Jean Aubert en sept volumes in-folios : S. P. N. Cyrilli Alexandriae Archiepiscopi, *Opera in VI. tomos distributa. Cura & studio Joannis Auberti Laudunensis Ecclesiae Presbyteri Canonici, & in Schola Parisiensi Laudunensis Collegij Magistri, ac Interpretis regii*, Lutetiae, Regiis Typis, 1638. Sur l'aspect doctrinal, voir Susan Wessel, *Cyril of Alexandria and the Nestorian Controversy : the Making of a Saint and of a Heretic*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ; Hans Loon, *The dyophysite christology of Cyril of Alexandria*, Leyde, Brill, 2009.

139. Sur la ville elle-même : A. Martin, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle,* chap. II, § II.

140. *Discours veritable de la réunion des Églises d'Alexandrie & de Russie à la saincte Église Catholique, Apostolique & Romaine. C'est à sçavoir comme Gabriel à présent Patriarche d'Alexandrie, avec toutes ses Églises & Diocesains : Ensemble les Evêques & Églises de Russie, se sont soumis à N. S. Pere Clement VIII Pape : & ont fait profession de foy, avec protestation d'obeissance à sa Saincteté. Traduict en François du Latin de l'Ill^me & Rd^me Cardinal Cesar Baronius*, Paris, Chez Claude Morel, 1599, p. 50 : « Donc le premier Siege de l'Apôtre S. Pierre est l'Église Romaine : Église sans macule & sans ride, qui n'est souillée d'aucune immondicité : le second Siege a été consacré en Alexandrie au nom de S. Pierre, par S. Marc l'Evangéliste son disciple : lequel envoyé en Égypte par son maitre S. Pierre, là il évangélisa la parole de vérité, & là aussi consomma les iours par un glorieux martyre ». Voir M. Martinius, *Lexicon philologicum…*, col. 2550 : « Patriarcha, hierarcha. Patriarchae erat summa dignitas in ecclesia orientali, ut pontificis in occidentali. Erant quatuor, Alexandrinus, Antiochenus, Hierosolymitanus & Constantinopolitanus, qui inter reliquos primas tenebat ».

141. *Decretum Gratiani*, dist. XXII, cap. VII ; et Eutychius, p. 6, Selden citant Eutychius à propos du concile de Constantinople : « Atque ita rem ordinarunt, ut Patriarcha Romanus primus esset, Patriarcha Constantinopolitanus secundus, Patriarcha Alexandrinus tertius, Patriarcha Antiochenus quartus. » Sur la rivalité entre les deux patriarcats : Philippe Blaudeau, *Alexandrie et Constantinople*

de Nicée, naturellement cité par Selden[142], un canon qui enregistre la primauté métropolitaine de l'héritière du diocèse Augustal[143]. Pour anodin que paraisse le récit rapporté par Eutychius, l'institution par Marc du premier patriarche participe d'un découpage géographique qui marque profondément la chrétienté.

Quand Isaac Basire (1608-1676) publie un *De Antiqua Ecclesiae Britannicae libertate* en 1656, il fait directement découler cette *libertas* des conciles œcuméniques de l'antiquité, évoquant Nicée[144] et les « Jura Patriarchatuum à consuetudine introducta, à Conciliis firmata, ab Imperatoribus fuisse sanctita »[145], Nicée rappellant le rang patriarcal d'Alexandrie. Basire publie d'ailleurs cet ouvrage après un long voyage au Moyen-Orient dont le but était d'établir une entente entre l'Église d'Angleterre et l'Église grecque[146].

(451-491) : de l'histoire à la géo-ecclésiologie, Rome, École française de Rome, 2006.

142. Eutychius, p. 8 notamment.

143. P.-P. Joannou (éd.), *Fonti, fascicolo IX. Discipline générale antique (IIe-IXe s.)*, t. I, 1 : Les canons des conciles œcuméniques, Grottaferrata, Tipographia Italo-Orientale « S. Nilo », 1962, p. 28 : « Antiqua consuetudo servetur per Aegyptum, Lybiam et Pentapolim, ita ut Alexandrinus episcopus horum omnium habeat potestatem, quia et urbis Romae episcopo paralis mos est. Similiter autem et apud Antiochiam ceterasque provincias sua privilegia serventur ecclesiis » [« Que l'ancienne coutume en usage en Égypte, dans la Libye et la Pentapole soit maintenue, c'est-à-dire que l'évêque d'Alexandrie conserve la juridiction sur toutes ces provinces, car il y a le même usage pour l'évêque de Rome. On doit de même conserver aux églises d'Antioche et des autres diocèses leurs anciens droits »].

144. Isaac Basire, *De Antiqua Ecclesiae Britannicae libertate ; atque De legitima ejusdem Ecclesiae exemptione à Romano Patriarchatu diatribe, Per aliquot Theses diducta. Autore I. B. SS. Theologiae Professore*, Brugis, Apud Viduam Joannis Cobleri, 1656, p. 16. Basire note à cette occasion l'identité entre métropolites, patriarches, primats, et exarques : « sive eos Patriarchas vocitemus, sive Primates (quarum tamen vocum originem, sicut & muneris amplitudinem, debemus potius sequentibus seculis) sive Exarchos eos nuncupemus, uti Concil. Chalcedon. Can. 9 sive Archiepiscopos, uti Justinianus promiscuè, sive Metropolitas, vel duntaxat Episcopos, uti Concilium hoc ipsum Nicaenum » (p. 17). Sur l'importance des conciles des premiers temps pour la géographie ecclésiastique britannique, voir aussi p. 15.

145. I. Basire, *De Antiqua Ecclesiae Britannicae libertate*, p. 14. Voir déjà p. 5, où Basire énonce sa première « thèse » : « Jura Patriarchatuum. Consuetudo introduxit. Concilia firmaverunt. Imperatores sanciverunt. » Sur le droit à Alexandrie : Wilhelm Riedel, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig, A. Deichert, 1900.

146. Colin Brennen, « Basire, Isaac », *in* H. C. G. Matthew, B. Harrison (éd.), *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 232-234. Sur la *libertas*, voir S.-M. Morgain (éd.), *« Libertas Ecclesiae ». Esquisse d'une généalogie (1650-1800)*, Paris, Parole et Silence, 2010.

Un témoin de choix de cet affrontement sur la nature de l'Alexandrie chrétienne est le chapitre qui lui est consacré dans la somme du dominicain Michel Le Quien (1661-1733)[147] publiée en deux in-folios en 1740 par l'Imprimerie royale : *Oriens christianus in quatuor patriarchatus digestus*. Consacrant un long chapitre au « De secunda pridem Ecclesiae Christianae sede » et à « Marcus primus Alexandrinae ecclesiae institutor & fundator »[148], Le Quien utilise les données historiques et prosopographiques des *Annales* d'Eutychius dans l'édition intégrale qu'Edward Pocock a effectuée sur les indications de Selden et à partir de son travail préparatoire[149]. En tant que patriarche, l'auteur bénéficie d'une notice propre : « LIV. Eutychius *catholicus* »[150] (alors que certains noms sont suivis d'un « haereticus »). Pourtant, il ne pouvait pas ne pas répondre aux soupçons que pourrait faire naître son témoignage sur le « coetus » presbytérien[151]. Citant Jérôme puis Selden, mais seulement vis-à-vis de sa réfutation par Abraham Ecchellensis, Le Quien s'en remet au maronite contre l'enrôlement de l'alexandrin dans une controverse qui se fourvoie dans les cavillations, à la suite du mélange du vrai et du faux que l'on trouve chez Eutychius[152]. En réalité, dans l'institution primitive, les *presbyteros* dont il parle sont des évêques inférieurs quand le patriarche est un « episcopus

147. Voir Henri Leclercq, « Le Quien (le P. Michel) », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 8, Paris, Letouzey et Ané, 1928, col. 2592-2596.

148. *Oriens christianus, in quatuor patriarchatus digestus ; quo exhibentur Ecclesiae, Patriarchae, caeterique praesules totius orentis. Studio & opera R. P. F. Michaelis le Quien, Morino-Bolonensis, Ordinis Fratrum Praedicatorum. Opus posthumum. Tomus Secundus, In quo Illyricum Orientale ad Patriarchatum Constantinopolitanum pertinens, Patriarchatus Alexandrinus & Antiochenus, magnaeque Chaldaeorum & Jacobitarum Dioeceses exponuntur*, Parisiis, Ex typographia regia, 1740, respectivement col. 329 et 333.

149. *Oriens christianus*, col. 342, 885. *Contextio Gemmarum, sive Eutychii Patriarchae Alexandrini Annales. Illustriss. Johannes Seldeno. Interprete Edwardo Pocockio Linguarum Hebraicae & Arabicae in Academia Oxoniensi Professore Publico*, Oxoniae, Impensis Humphredi Robinson, 1658 ; *Eutychii Patriarchae Alexandrini Annalium, Tomus Alter*, Oxoniae, Impensis Humphredi Robinson, 1658. Cf. Eutychii, *Annales*, edidit L. Cheickho, Louvain, Imprimerie orientaliste L. Durbecq, Corpus scriptorum christianorum orientalium (vol. 50, scriptores arabici t. 6), 1954 (e.o. : 1906). Je n'ai pas pu consulter : Bartolomeo Pirone (éd.), *Eutichio, Patriarcha di Alessandria, Gli Annali*, Le Caire, Studia Orientalia Christiana Monographiae 1, 1987. Sur Pocock, voir Peter M. Holt, « The Background to Arabick Studies in Seventeenth-Century England », dans *The 'Arabick' Interest of the Natural Philosophers in Seventeenth-Century England*, edited by G. A. Russel, Leyde, Brill, 1994, p. 20-29.

150. *Oriens christianus*, col. 476-475 (sic pour 477). Col. 476 : « Huic à natalibus nomen fuit *Said Ebn-Batrich*, sive *Said filius Patricii*, qui Patriarcha factus *Eutychius* maluit nominari, cum *Said* Arabicè idem significet, quod *Eutychius* Graece & Latine *Fortunatus*. »

151. *Oriens christianus*, col. 342-343.

152. *Oriens christianus*, col. 343, § XXVI.

princeps » qui pouvait déléguer sa *potestas*[153]. De Clément Ier à Sozomène, en passant par Épiphane[154], Le Quien veut prouver la nature épiscopale des *officia* des « presbyteros »[155]. Une même volonté d'intégrer parfaitement Alexandrie à la hiérarchie de la romanité pontificale se retrouve dans le *De Catholicis seu patriarchis chaldaeorum et nestorianum commentarius historico-chronologicus* (1775) de Joseph-Louis Assemani, professeur de langues orientales « in Collegio Urbano de Propaganda Fide »[156]. Après avoir assuré que les Anglicans, aux côtés des autres réformés européens, ne pouvaient se réclamer de la « politia Ecclesiae », du « Hierarchiae ordo » ou du droit divin[157], ni des canons antiques qu'ils accommodent à leur hérésie[158], il expose combien l'Église des premiers temps est un modèle législatif et hiérarchique institué dans la droite ligne de l'esprit du Christ[159].

---

153. *Oriens christianus*, p. 345, § XXVIII : « Eo utique modo quo Apostoli per ecclesias praecipuas quas primitus instituerunt, praeter primarium episcopum inferiores alios creabant, qui presbyteri quoque dicerentur, quibuscum episcopus princeps ecclesiam regeret suam, & fidelium greges qui in vicinis urbibus exstarent, curaret ».

154. *Oriens christianus*, p. 348-349 : « *Quotquot*, inquit Epiphanius, *catholicae communionis Alexandriae sunt ecclesiae, uni archiepiscopo subjectae, suum quaeque presbyterum praepositum habet, qui ecclesiastica officia, pro illis obeat qui circa singulas ecclesias suas degunt, & in proximis vicis quos Alexandrini Lauras appellant* ».

155. *Oriens christianus*, p. 345-349. Et Le Quien de conclure, col. 349 : « XXXII. Ab Alexandro, ut vult Eutychius, aut potius ab Heracla, vel Dionysio, ut ex Hieronymo conjector, institutum est, ut qui à Clero electus Alexandrinus episcopus esset, is ab episcopis Aegypti ordinaretur, ac Marci throno imponeretur. Ac certe ad Aegyptiacae diocesis episcopos, qui Alexandriae agerent, archiepiscopi electionem quodammodo spectasse constat ex synodica episcoporum Aegypti totius, Thebaïdis, Libyae, & Pentapolis epistola, qui palam contestati sunt, à se solis Athanasium electum non fuisse, nedum à septem dumtaxat, ut Eusebiani objectabant, antistitibus, non in loco obscuro, sed coram urbis & dioecesis collecta multitudine ».

156. Joseph-Louis Assemani (1710-1782), neveu du célèbre Joseph-Simon Assemani, est un Maronite né à Tripoli. Il enseigne d'abord le syriaque à la Sapienza, puis devient membre de l'Académie pontificale.

157. *De Catholicis seu patriarchis chaldaeorum et nestorianum commentarius historico-chronologicus, auctore Josepho Aloysio Assemano in Romano Sapientiae Archigymnasio Linguae Syro-Chaldaicae, & de Sacris Christianis, nec non in Collegio Urbano de Propaganda Fide Linguarum Orientalium*, Romae, Sumptibus Venantii Monaldini, 1775, p. LI.

158. *De Catholicis seu patriarchis*, p. LII : « Novum porro non est, quod Schismatici, ac Haeretici homines foras exportent Canones sanctos, & regulas Ecclesiae antiquas, atque ad suam sectam, & disciplinam communiendam accomodent ». À la page LV, Assemani décrit les lieux *juridiques* où s'insinue l'hérésie des Nestoriens et Jacobites : « Itaque in Canonibus, Constitutionibus, Monumentis, & Tabulis publicis ».

159. *De Catholicis seu patriarchis*, p. LII « Ecclesia enim Christi florentissima, & legibus, ac institutis ad Hierarchiae ordinem, & functiones recte, & secundum ordinem habendas abunde instructa a spiritu Christi, qui manens in ea usque ad consummationem saeculi, eam docet omnem veritatem,

À cette occasion, il précise la titulature en prenant Alexandrie et le sixième canon nicéen pour référence :

> « Commune ab initio omnibus Episcopis nomen ; postea Archiepiscopi, Metropolitani, Primatis, Exarchi, Catholici, & Patriarchae titulus pro uniuscujusque Ecclesiae dignitate attributus. Canone VI. Concilii Nicaeni haec Sedium Orientalium privilegia ab Apostolis orta indicantur. Cum enim Alexandrino Episcopo jus suum juxta formam Romani Patriarchatus his verbis tribuisset : *Antiqua consuetudo servetur per Aegyptum, Lybiam, & Pentapolim itaut Alexandrinus Episcopus horum omnium habeat potestatem, quia & urbis Romae parilis mos est* »[160].

Le canon nicéen est interprété comme une pure conformité d'Alexandrie à la forme donnée par Rome. Pourtant, le contexte hérésiologique dans lequel est exalté ce patriarcat nous amène à une toute autre forme de pensée de l'orthodoxie catholique, une orthodoxie autonome. Assemani vise les hérésies monophysites et nestoriennes, ce qui nous permet de passer de la question « pourquoi Alexandrie ? », à cette autre qui s'y ajoute logiquement : « pourquoi Eutychius ? ». Selden choisit en lui le représentant de l'Église melkite[161], autrement dit l'emblème d'une fidélité au concile de Chalcédoine (451), une Église uniate toujours restée fidèle à l'orthodoxie dogmatique qu'elle a même fortement contribué à créer[162],

---

quidquam ab aliis doceri opus non habebat » ; et p. LIV : « Haec ergo regula, hic Hierarchiae ordo, haec potestas Hierarcharum, ab initio Evangelii decucurrit, & per temporum, ac locorum vices, & adjuncta explicata fuit, ac applicata ». Pour un modèle opposé à celui de Selden, voir Girolamo Manfredi qui identifie le collège cardinalice au premier cercle des apôtres, tout en distinguant prêtres et évêques : G. Manfredi, (15..-1598), *De Cardinalibus Sanctae Rom. Eccles. Liber, in quo omnia quae ad hanc materiam pertinent, coposissimè tractantur. Ad amplissimum, maximumque Sanctae Rom. Eccl. Cardinalium Sacrosanctum Collegium. Auctore Hieronymo Manfredo Iurisconsulto Nobili Ferrariensi*, Bononiae, excudente Joanne Rubrio, 1564, p. 1. Sur la distinction hiérarchique, voir p. 3 : « Atque ex his patet distinctionem ordinum, statutum, dignitatum in ecclesia non habuisse originem ab institutione ecclesiae communi, aut alicuius hominis tantum auctoritate manasse, sed ex constitutione CHRISTI primaria, Petro, deinde aliis Apostolis in usu fuisse, traditamque quasi per manus successoribus, Spiritus sancti monitu, & doctrina ». Voir p. 8.

160. *De Catholicis seu patriarchis*, p. LVI-LVII. Sur l'égalité des titres, voir aussi p. LXII.

161. *Contextio Gemmarum, sive Eutychii Patriarchae Alexandrini Annales. Illustriss. Johannes Seldeno. Interprete Edwardo Pocockio Linguarum Hebraicae & Arabicae in Academia Oxoniensi Professore Publico*, Oxoniae, Impensis Humphredi Robinson, 1658, f. 2 v°. Sur Eutychius « melkite », voir Sévère ibn-al-Moqaffa, *Réfutation de Sa'îd ibn-Batriq (Eutychius). (Le livre des Conciles), texte arabe publié et traduit par P. Chébli*, Trunhout, Brepols (Patrologia orientalis, t. III/2), n° 12), 1983, p. 128.

162. Joseph Nasrallah, *Église melchite et union des Églises*, Paris, Istina, 1977, p. 13 : « Malgré le grand nombre de traités antilatins qu'offre l'Orthodoxie contantinopolitaine du XI^e^ au XVII^e^ siècle, nous ne connaissons aucun melchite qui se soit attaqué véritablement à des dogmes professés par

une orthodoxie qui constitue la source dont se réclame la romanité catholique. Dans la France classique, Louis Ellies Dupin témoigne de l'étymologie du terme et de l'alliance entre fidélité impériale et rectitude dogmatique : « Les Melchites ou Roialistes sont ainsi appellez, parce qu'ils suivent la Doctrine du Concile de Chalcédoine, que les Disciples de Dioscore considéroient comme une assemblée dans laquelle les Evêques avoient trahi la Foi pour complaire à l'Empereur Marcien »[163]. Ainsi, le quatrième concile œcuménique convoqué par le successeur de Théodose entérine de fait la division christologique des Églises d'Orient, au moment même où le vingt-huitième canon augmente l'importance du siège de Constantinople. Voulant répondre à la doctrine de Nestorius, doctrine des deux natures et des deux personnes dans le Christ condamnée par le concile d'Éphèse (431), auquel Cyrille d'Alexandrie a participé et sur l'autorité duquel s'appuient les Pères chalcédoniens, l'archimandrite de Constantinople Eutychès tombe dans l'erreur opposée en soutenant qu'il y a unité de nature, de personne et de volonté dans le Christ[164]. Dioscore d'Alexandrie[165] prend le parti d'Eutychès, et les monophysites refusent Chalcédoine et choisissent d'instituer leur propre patriarcat jacobite à Alexandrie, du nom de Jacques Baraddée qui lui donne sa structure au VI^e^ siècle[166]. Dyophysites, les melkites suivent une voie moyenne qui reconnaît deux natures et deux volontés dans le Christ, mais une seule personne, une seule hypostase : c'est la doctrine chalcédonienne imposée comme seule orthodoxe[167].

« Pourquoi Eutychius ? » La deuxième originalité de Selden est, bien sûr, d'utiliser une source arabe pour traiter de l'Église des origines, ce qui est peu

---

l'Église romaine ».

163. Louis Ellies Dupin, *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle*, t. IV, Paris, André Pralard, 1714, p. 555. De même, Barthélémy d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, t. II, La Haye, Neaulme et van Daalen, 1777, p. 536. A. Ecchellensis, « Epistola LXXXV », in *Antiquitates Ecclesiae Orientalis...*, Londini, Prostant apud Geo. Wells, 1682, p. 458.

164. Il ne faut pas confondre Eutychius avec cet Eutychès, beaucoup plus célèbre. Sur son instrumentalisation confessionnelle à l'époque moderne, voir Theodorus Althusius, *Historia Eutychiana. Exhibens Ortum, Progressum, Propagationem, Errorum enarrationem, & Refutationem, cum Confectario : Lutheranos Non Esse Eutychianos*, Lipsiae, Sumptibus Christiani Kirchneri, Typis Christiani Michaelis, 1669.

165. Joseph Lebon, *Le Monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Église jacobite*, Lovanii, Excudebat Josephus ven Linthout, 1909, p. 84.

166. Joseph-Marie Sauget, *Littératures et manuscrits des chrétientés syriaques et arabes, recueil d'articles publié par Louis Duval-Arnould et Frédéric Rilliet*, Città del Vaticano, Bibliotheca Apostolica Vaticana, 1998, p. 153. Sur les changements alexandrins consécutifs à Chalcédoine : Edward R. Hardy, « The Egyptian Policy of Justinian », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 22, 1968, p. 21-41, ici p. 26.

167. La littérature sur ce sujet est immense. Voir l'œuvre d'Aloys Grillmeier.

commun. Dans les années 630-640, l'Église melkite passe sous domination arabe, ce qui va considérablement changer l'équilibre des forces en présence. Désormais, l'autorité omayyade joue de la rivalité entre Nestoriens (qui refusent Éphèse), Jacobites (qui refusent Chalcédoine) et Melkites[168]. Pour éviter de disparaître, ces derniers, qui sont perçus par les historiens musulmans comme « la porte de l'Église de Rome »[169], sont contraints de s'intégrer[170], et ils délaissent le grec pour l'arabe, notamment dans les péricopes scripturaires et les synaxaires[171]. C'est d'ailleurs un moine melkite, Theodore Abu Qurrah qui le premier met en chantier une traduction du Nouveau Testament en arabe[172]. Selden choisit de manière significative la toute première histoire chrétienne rédigée en arabe[173], à la fois influencée par l'annalistique des historiographes byzantins[174], et par le milieu des traditionnistes de Fustat dans lequel Eutychius est né[175]. Mieux encore : les

168. Ignace Dick, *Les Melkites*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 21 et 157.

169. J. Nasrallah, « Les historiens musulmans source de l'histoire de l'Église melchite », *Bulletin d'Études Orientales*, 30, 1978, p. 100-117, ici p. 112 et 114. Joseph Hajjar, *Les Chrétiens uniates du Proche-Orient*, Paris, Éditions du Seuil, 1962, p. 86.

170. J. Nasrallah et Rachid Haddad, *Histoire du mouvement littéraire dans l'Église melchite du V^e au XX^e siècle*, vol. II, t. 1 : 634-750, Damas, Éditions de l'Institut français de Damas, 1996, p. 210.

171. Cyrille Charon, *Histoire des Patriarcats Melkites (Alexandrie, Antioche, Jérusalem) depuis le schisme monophysite du sixième siècle jusqu'à nos jours, t. III: Les institutions, fasc. 2*, Rome, Imprimerie du Sénat, 1911, p. 140. Sidney H. Griffith, « Apologetics and Historiography in the Annals of Eutychios of Alexandria : Christian Self-Definition in the World of Islam », in Rifaat Ebied, Herman Teule (éd.), *Studies on the Christian Arabic heritage: in Honour of Father Prof. Dr. Samir Khalil Samir*, Leuven, Peeters, 2004, p. 65-89, ici p. 70. Dans les années 830, Christophe d'Alexandrie prêchait en grec. S. H. Griffith, « Eutychius of Alexandria on the Emperor Theophilus and Iconoclasm in Byzantium : a 10th-century moment in Christian apologetics in Arabic », *Byzantion*, 52, 1982, p. 154-190, repris dans : Id., *Arabic Christianity in the Monasteries of Ninth-Century Palestine*, Aldershot, Ashgate-Variorum, 1992, chap. IV, p. 161 : « With the Islamic conquest, however, and particularly with the policies that came into vogue with the success of the Abbasid revolution, the Melkite community faced a social situation in which an important factor was the declining currency of the Greek language in the population at large, even in cities like Alexandria, Jerusalem and Antioch ».

172. Voir le Codex Sinai Arab. 151. S. H. Griffith, « Eutychius of Alexandria », p. 161.

173. S. H. Griffith, « Apologetics and Historiography », p. 65. S. H. Griffith, « Eutychius of Alexandria », p. 155-156 : « Melkite Christians who lived within the realm of Islam, were not only losing their Greek, but they lost contact with events in Byzantium, even though their confessional preferences disposed them to an interest in Byzantine ecclesiastical affairs. They had no choice but to create for themselves an ecclesiastical life in Arabic, complete with liturgical texts, and a whole complement of ancillary compositions in philosophy, theology, history ».

174. S. H. Griffith, « Eutychius of Alexandria », p. 154.

175. S. H. Griffith, « Apologetics and Historiography », p. 71-72, et p. 77 sur l'importance de Uthman ibn Salih (761-834). Cf. M. Breydy, *Études sur Sa'id ibn Batriq et ses sources*, p. 1. Michel

Annales sont conçues dans le genre *'ilm al-kalam*, un livre de controverse[176], et diffusées comme la référence d'une communauté confessionnelle qui affirme son identité face aux nestoriens, aux jacobites et face aux maronites[177]. Elles représentent le livre engagé d'une Église minoritaire et résistante[178].

Qu'est-ce que la catholicité ? Le tropisme chalcédonien n'est pas sans rappeler cette distinction reprise dans le *Commentarius* de Selden qui déplace à la fois la compréhension de la « romanité » du XVII^e^ siècle et le centre de gravité du débat : à l'époque d'Eutychius, le terme « Romania » s'applique à l'Empire d'Orient alors que les « Latini » renvoient à l'Empire d'occident[179]. Pour les latins de Rome, la catholicité correspond à l'extension universelle de leur modèle pétrinien, pour Selden, il s'agit de l'autonomie uniate qui lui permet de faire le portrait d'une Église chalcédonienne, modèle d'un *mos britannicus* au point qu'Eutychius est présenté en miroir comme le « Bède d'Égypte »[180]. Cette fraternité textuelle, historiographique et géographique se conclut dans la rectitude dogmatique d'une Église d'Angleterre qui se pense comme fidèle, dans sa recherche, aux fondements les plus fermes de la tradition. Le moment apostolique de l'Église naissante avec

---

Breydy a montré l'usage ingestif des textes traditionnistes par Eutychius.

176. S. H. Griffith, « Apologetics and Historiography », p. 73 ; et p. 74 : « It is a handbok of Melkite Christian apologetics in the Islamic milieu – a circonstance that shows history itself to have been one of the most important topics of religious controversy in that milieu ». Voir p. 69 : « there were also a number of original compositions in Arabic, the most important works among them being Christian exercise in the *'ilm al-kalam*, that is to say Christian apologetics in Arabic. I shall argue below that Eutychios' *Annals is* as much an exercise in Christian, Melkite apologetics as it is a history book ».

177. S. H. Griffith, « Apologetics and Historiography », p. 82-85, 89. M. Breydy, *Études sur Sa'id ibn Batriq et ses sources*, p. VIII. Les maronites sont soupçonnés d'être monothélites : s'il reconnaissent les deux natures en une seule personne, ils admettent « comme les nestoriens, une seule volonté (d'où leur nom de monothélites) et une seule opération ». J.-M. Sauget, *Littératures et manuscrits des chrétientés syriaques et arabes*, p. 154. Déjà : L. E. Dupin, *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle*, p. 557 : « Les Maronites étoient autrefois une Secte particuliere de Monothelites ».

178. Le succès des *Annales* entraîna une vie textuelle faite de refontes et d'interpolations : M. Breydy, « Les Annales originales d'Eutychès d'Alexandrie. Une compilation historique arabo-chretienne à la façon des Traditionnistes musulmans », *XX. Deutscher Orientalistentag vom 3. bis 8. Oktober 1977 in Erlangen ; herausgegeben von Wolfgang Voigt*, Wiesbaden, Franz Steiner (Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, suppl. IV), 1980, p. 148-150.

179. Eutychius, p. 152-155.

180. Eutychius, dernière phrase de la *praefatio*, p. XXVI : « Mihi sanè Eutychius in hisce est veluti Beda planè Aegyptius. » Bède est l'auteur de l'*Ecclesiasticae Historiae gentis Anglorum* (e. o. : Strasbourg, 1475). Voir Georges Tugène, *L'idée de nation chez Bède le Vénérable*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2001 ; et Andrew H. Merrills, *History and Geography in Late Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Marc instituant l'Église patriarcale d'Alexandrie en collaboration avec l'autorité de Pierre, Eutychius comme témoin orthodoxe et arabe des « archives » orientales et d'une Église chalcédonienne, enfin le commentaire de Selden qui ancre ces deux premiers plans dans les structures hébraïques et l'orthodoxie catholique non romaine : ces trois plans forment une chaîne de légitimation qui donne tout son sens à ce que l'érudit ne proclame pas de manière partisane.

~

Résumé de l'article :

La traduction par Selden d'un extrait de la chronique de Sa'id ibn Batriq, patriarche d'Alexandrie au X^e^ siècle, pourrait laisser croire à un travail de pure érudition sur le christianisme arabophone. Cette publication prend tout son sens si elle est resituée non seulement dans le contexte anglais des années 1640, mais bien plus encore dans les controverses sur la hiérarchie et la géographie ecclésiales qui avaient notamment mobilisé Claude Saumaise et Denis Petau. Nous répondons à ces trois questions : pourquoi l'auteur et l'extrait sélectionnés sont-ils significatifs pour Selden et ses contemporains ? Comment cette publication est-elle reçue ? Quelle est la portée du modèle alexandrin ? Il s'agit ni plus ni moins de penser l'institution, sa fondation et son rapport à la tradition (notamment chalcédonienne).